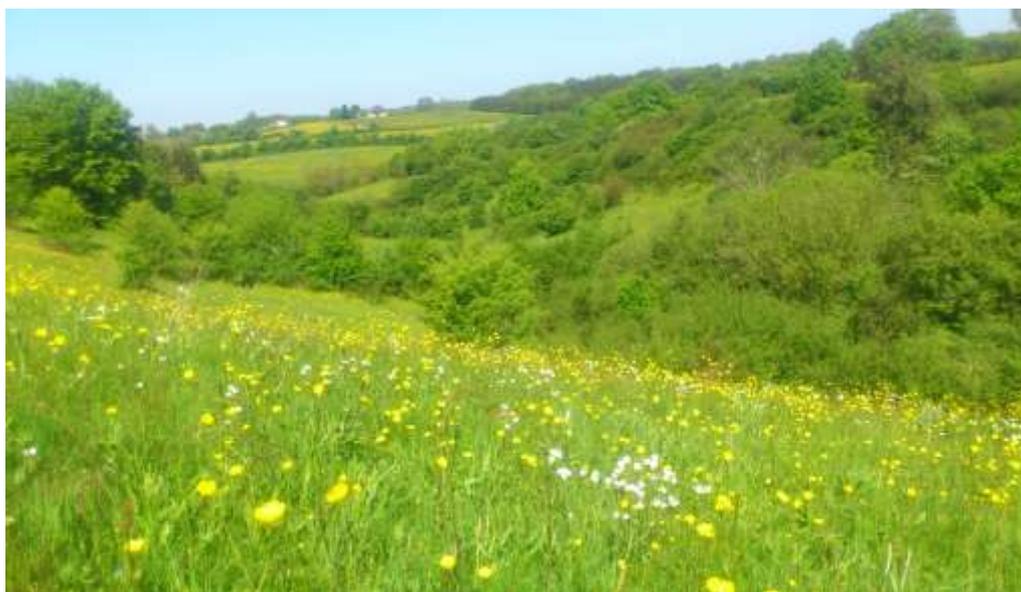




Inventaires Communaux de la Biodiversité Commune d'Eppe-Sauvage



Année 2013

Contact PNRA:

Guillaume Dhuïège – Responsable pôle Patrimoine naturel et eau

guillaume.dhuiège@parc-naturel-avesnois.com

Aurélien Thurette – Chargé de mission Patrimoine naturel et biodiversité

aurelien.thurette@parc-naturel-avesnois.com

Réalisation :

Conservatoire d'espaces naturels du nord et du Pas-de-calais.

Marion.binet@espaces-naturels.fr



Remerciements :

Merci à Mme Viviane Desmarchelier, maire de Eppe-Sauvage, pour son implication et sa volonté de transmettre aux générations futures un territoire de qualité.

Merci au Parc naturel régional de l'Avesnois (PNRA) présidé par Paul Raoult et dirigé par Yvon Brunelle. Merci à Guillaume Dhuiège, responsable du pôle « Patrimoine naturel et eau » et à Aurélien Thurette, chargé de mission « Patrimoine naturel et biodiversité » impliqués dans la mise en place de cet outil de connaissance au service des citoyens et des élus. Merci pour leur soutien tout au long de l'étude.

La réalisation de ce document n'aurait pas été possible sans la participation des habitants et des exploitants de la commune. Nous les remercions vivement.

Les inventaires communaux de la biodiversité : Un outil au service de la commune

Le Parc naturel régional de l'Avesnois propose un programme d'amélioration de la connaissance écologique des communes.

Pourquoi ?

Les objectifs de ce programme sont de **répondre à plusieurs orientations ou mesures de la charte du PNRA** :

- améliorer et structurer la connaissance pour cibler les actions ;
- maîtriser l'artificialisation, l'eutrophisation et la dégradation des espaces ruraux ;
- améliorer la diffusion de la connaissance de la biodiversité et assurer son appropriation par les populations du territoire ;
- se doter d'une culture commune en matière d'aménagement et d'urbanisme pour une meilleure prise en compte de l'environnement et des patrimoines ;
- améliorer la prise en compte de l'environnement, des paysages dans la conception et la question des projets d'aménagement publics et privés.

Les ICB : un outil d'aménagement du territoire.

Les Inventaires communaux de la biodiversité apportent les clés permettant l'intégration du respect de l'environnement en amont des projets d'élaboration de document d'urbanisme (PLU, carte communale...), de remembrement ou autre aménagement. Il s'agit d'un enjeu particulièrement fort sur le territoire de Parc naturel régional, où le développement des communes est étroitement lié à la préservation.

Focus : Grenelle de l'environnement

En 2007, le Grenelle de l'environnement est initié suite au constat que la France traverse un grave crise climatique et écologique. Deux lois sont issues de cette réflexion afin de mieux prendre en compte l'environnement dans les domaines du bâtiment et de l'urbanisme, du transport, de l'énergie-climat, de la biodiversité, de la santé et de la gouvernance. Le Grenelle de l'environnement marque la prise de conscience au plus haut niveau de l'importance de l'environnement et de l'écologie dans notre pays.

Les ICB : un outil de préservation des milieux

Les Inventaires communaux de la biodiversité permettent d'identifier les zones d'intérêt écologique fort et les potentialités de valorisation des milieux naturels sur l'ensemble du territoire communal.

A partir de ce constat, le Parc peut accompagner les élus dans leurs projets de : recherche de financement, de montage de dossiers ou encore la recherche d'appuis techniques.

Pour qui ?

Le Parc naturel régional de l'Avesnois propose la réalisation d'inventaires communaux de la biodiversité à partir de 2012 pour les **communes volontaires** du territoire.

Un des objectifs étant la prise en compte de la biodiversité dans les documents d'urbanisme, les **communes sur le point de réviser ou en cours de rédaction de leurs documents d'urbanisme**, notamment leur PLU, sont préférentiellement associées au programme. Avoir une meilleure connaissance du terrain permet de mieux conseiller les élus locaux et d'orienter les choix qui seront fait, afin d'intégrer la nature dans leurs futurs

projets. Un autre critère de choix pour les premières années de ce projet est le défaut de connaissance sur le plan écologique. Les **communes situées dans les « Espaces de biodiversité à étudier »** identifiés dans le plan de Parc sont ainsi privilégiées.

Comment ?

Partenariat PNRA/CEN.

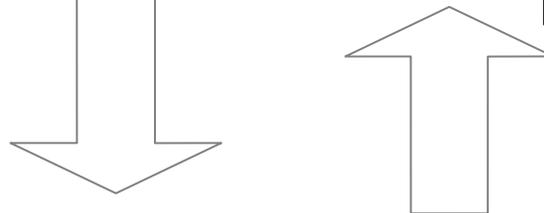
PNRA
 maître d'ouvrage.
 - **financement**
 - Suivi du projet
 - Communication
 - Sensibilisation



Partenariat :
 Convention pluriannuelle d'objectifs
 Pérennisation du projet
 Confiance entre les partenaires

Conservatoire d'espaces naturels du nord et du Pas-de-calais
 Maître d'œuvre

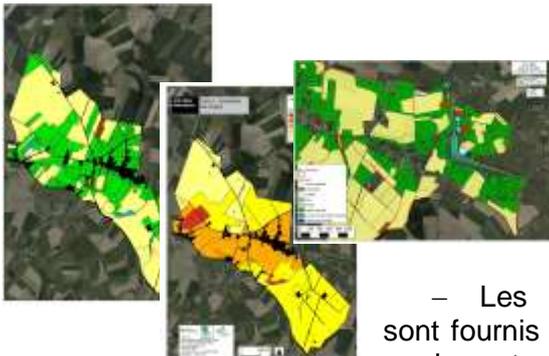
- Mise en place de la méthodologie
- Collecte des données
- Analyse écologique
- **Rédaction des rapports**



Bénéfices pour la commune :

- Analyse écologique gratuite de la biodiversité de la commune
- Communication facilitée avec le PNRA
- Soutien/Conseil à la rédaction des documents d'urbanisme
- Sensibilisation sur le patrimoine naturel

- La **phase de terrain** est réalisée par les salariés du CEN. Elle se déroule de mars à août.



- Les **résultats** sont fournis sous forme de cartographie rapidement interprétables par les acteurs de terrain.



Illustration 1: Prospections terrain, Manuel PIROT CEN 2012

- L'**analyse des enjeux écologiques** est une synthèse qui permet d'évaluer l'intérêt écologique des différentes entités communales.

SOMMAIRE

Table des matières

Remerciements :.....	1
Les inventaires communaux de la biodiversité : Un outil au service de la commune	2
Pourquoi ?	2
Pour qui ?	2
Comment ?.....	3
Synthèse	5
Occupation du sol.....	6
Evolution de l'occupation du sol	9
Les haies et leurs qualités écologiques.....	10
Bilan des inventaires des espèces.....	12
Les espèces d'intérêt patrimonial.....	14
Description des zones à enjeux	20
Potentialités écologiques sur la commune d'Eppe-Sauvage: Préservation et amélioration de l'existant.....	28
Quelques photos	34
Annexes.....	35
Liste des espèces	35
Fiches descriptives	35
Listes d'espèces.....	36
Fiches descriptives:	53
Les haies et le bocage	54
Les étangs et mares prairiales	56
Les systèmes prairiaux.....	59
Les plantes exotiques envahissantes.....	62
Pie grièche écorcheur (<i>Lanius collurio</i>)	63
Le Grand mars changeant (<i>Apatura iris</i>)	64
La Cigogne noire (<i>Ciconia nigra</i>)	65
Flore : Protection et rareté	66
Scirpe des bois (<i>Scirpus sylvaticus</i>)	68
Saxifrage granulée (<i>Saxifraga granulata</i>).....	69

Synthèse

Eppe-Sauvage est une commune de 268 habitants située sur le territoire du Parc Naturel Régional de l'Avesnois à la limite de la frontière belge. Elle appartient au canton de Trélon et fait partie de la Communauté de Communes Guide du Pays de Trélon.

De nombreux enjeux écologiques sont d'ores et déjà connus sur ce secteur. Le territoire est entièrement couvert par 4 ZNIEFF de type 1 et est concerné par 2 périmètres Natura 2000 : celui du site 38 'Forêt, bois, étangs et bocage herbagers de la Fagne et du Plateau d'Anor' et la ZPS 'Forêt, bocage et étangs de Thiérache. On notera également l'existence d'un projet de RNR sur le secteur du Val Joly.

Dans un premier temps l'occupation du sol actuelle d'Eppe-Sauvage est présentée. La première carte permet rapidement de voir que Eppe-Sauvage est une commune qui se partage entre les boisements, les prairies et les cours d'eau.

La deuxième carte montre les parcelles prairiales qui ont été perdues entre 2003 et 2009

(du fait de la conversion en cultures ou encore de l'artificialisation). On constate que globalement ce phénomène reste limité sur la commune. Il semble cependant important de veiller au maintien de ces milieux.

Le bocage, élément emblématique de l'Avesnois, a également été étudié. Le réseau de haies est encore bien représenté. On constate, à la lecture de la 3ème carte, que la commune possède un réseau dense et de bonne qualité. L'analyse du réseau entre 2003 et 2009 montre une perte assez limitée du linéaire. Cependant, il semble important de préserver et favoriser le maintien de ces éléments.

La quatrième carte localise les espèces patrimoniales observées sur la commune. Cette carte permet d'identifier les zones où des espèces remarquables sont présentes. La compilation des observations (données du RAIN, études antérieures et études de terrain) a permis de recenser au total 256 espèces animales, dont 138 espèces d'oiseaux et 47 espèces de papillons de jour et 380 plantes. La prise en compte des données historiques permet d'évaluer au mieux les enjeux écologiques de la commune.

La cinquième carte identifie justement les zones à enjeux suite à l'analyse de ces données. La commune d'Eppe-Sauvage présente de nombreuses zones à enjeux. Les secteurs présentant les enjeux les plus forts se concentrent globalement sur la zone du Val Joly et le fond de vallée de l'Helpe majeure. On y retrouve un ensemble de prairies humides pouvant accueillir des habitats ou espèces remarquables. Les massifs forestiers à l'ouest, au sud et à l'est de la commune correspondent également à des secteurs à enjeux.

La dernière partie du document présente les potentialités écologiques de la commune et donne des conseils afin d'augmenter et de conserver la biodiversité sur le territoire.

Enfin, ce document présente des photos d'espèces, des fiches descriptives des prairies, des haies et d'espèces présentes sur le territoire.

Les listes de toutes les espèces rencontrées sont également fournies.

Occupation du sol

L'occupation du sol présente l'utilisation qui est faite du territoire. On y distingue notamment les prairies, les surfaces boisées, les cultures et les surfaces urbanisées.

L'analyse de l'occupation du sol d'Eppe-Sauvage met en évidence différentes entités principales : le village, les boisements, les prairies et les surfaces en eau. Les cultures complètent l'occupation du sol.

Le village : 6 % du territoire.

On retrouve le cœur du village situé en position centrale au croisement des différents axes de circulation. Les habitats se répartissent ensuite de manière plus ponctuelle et éclatée sur le reste du territoire.

Les cultures : 4 % du territoire.

Peu nombreuse, elles se répartissent essentiellement au centre et au sud-est de la commune. Il s'agit de cultures de type intensif.

Les boisements : 52 %

Illustration



Les boisements sont largement représentés sur la commune d'Eppe-Sauvage : 5 massifs forestiers majeurs couvrent la commune : le bois de Nostrimont à l'extrémité Nord Ouest, la forêt d'Eppe-Sauvage et le bois des Sablonnières au nord, le bois de Starchon au Sud-Est et le bois de la Fagne Trélon au sud. De manière plus globale, ces boisements s'intègrent dans un complexe forestier remarquable couvrant une bonne partie du territoire du Parc .

Ces boisements correspondent à la fois à des propriétés communales ou privées.

Ils représentent des habitats potentiellement très intéressants pour la faune et la flore. Leur qualité écologique est liée tant au type de boisement rencontré qu' à la gestion sylvicole qui y est pratiquée.

Les prairies : 31 % du territoire

Les prairies occupent une part importante du reste du territoire. Elles se localisent généralement le long de l'Helpe majeure. Les prairies rencontrées se distinguent d'une part en fonction de leur degré d'humidité et d'autre part en fonction du mode de gestion qui y est appliqué (voir fiche « Les systèmes prairiaux »). D'une manière générale, les prairies ayant la plus grande biodiversité sont les prairies humides. En effet, la présence d'eau empêche les exploitants de travailler sur les parcelles une bonne partie de la saison. Elles peuvent alors se développer de manière plus naturelle et présenter des végétations mieux exprimées. La commune d'Eppe-Sauvage a la particularité de présenter une grande diversité de prairies ainsi qu'un grand nombre d'espèces végétales remarquables. On retrouve un complexe important de prairies inondables généralement menacées par l'assèchement dû à un usage intensif.

Illustration



Le secteur du Val Joly et l'Helpe majeure :

Le secteur du Val Joly correspond à une entité importante du territoire. Elle regroupe une grande étendue d'eau, un complexe écologique riche de prairies et milieux plus ou moins humides et de boisements. De nombreux habitats remarquables y sont représentés et constituent des milieux très attractifs pour beaucoup d'espèces patrimoniales qu'elles soient animales ou végétales. Il s'agit d'un lieu privilégié de reproduction, de halte et de nourrissage pour de nombreux oiseaux et notamment d'oiseaux remarquables. Le lac, issu de la construction d'un barrage, accueille depuis plusieurs années une station touristique.

L'Helpe majeure est également un élément marquant du territoire d'Eppe-Sauvage. Cette rivière, traverse la commune dans toute sa longueur. Ce cours d'eau s'écoule dans une vallée encaissée. L'ensemble des milieux (prairies, bocage,...) associés à cette rivière et ses affluents, constituent des habitats favorables pour de nombreuses espèces animales et végétales (prairies humides de grand intérêt, sites potentiels pour le Cincle plongeur,...).

Les étangs et les mares:

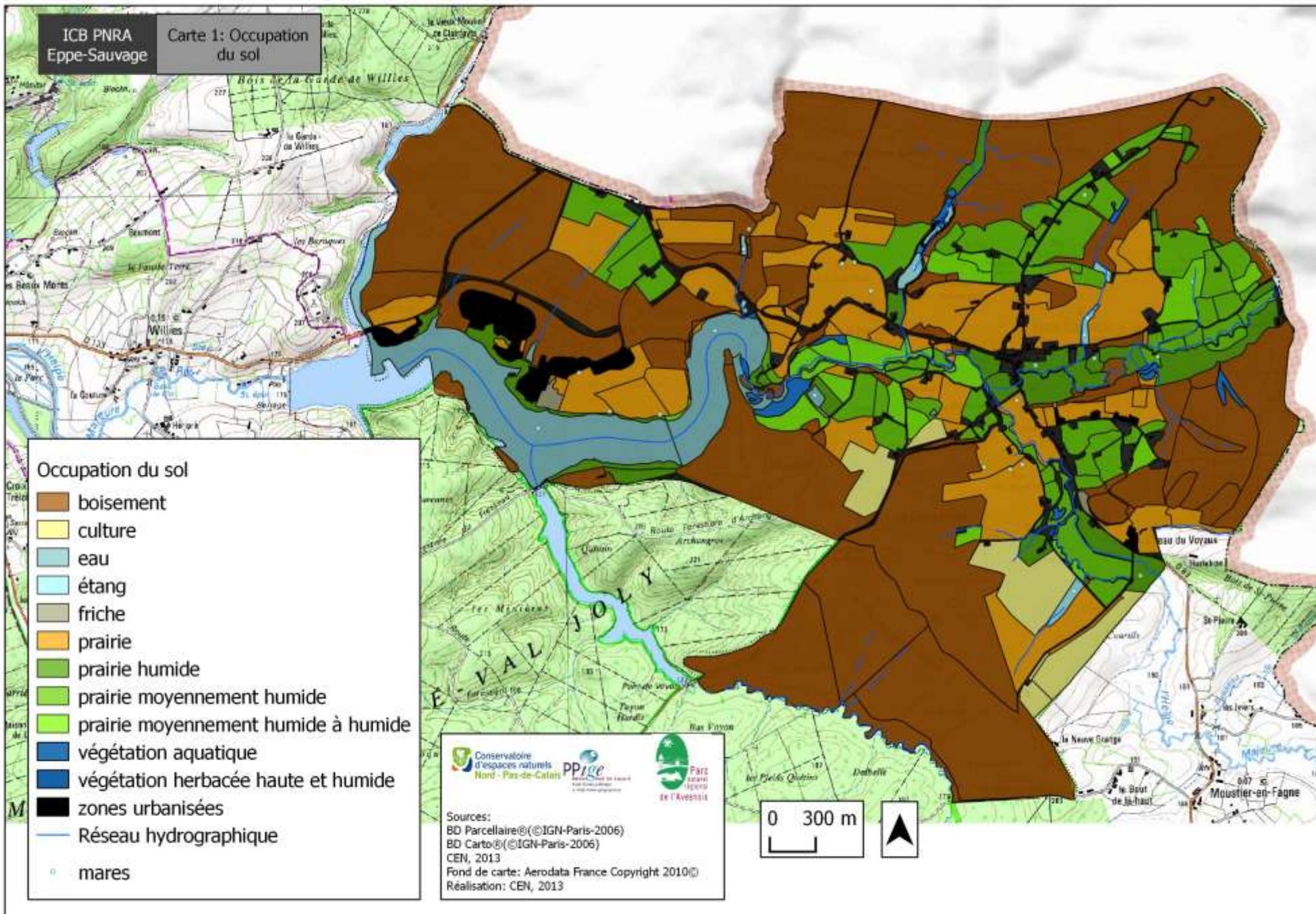
Un trentaine de plans d'eau ont été comptés sur la commune dont une quinzaine de mares prairiales et une dizaine d'autres plans d'eau (mares ou étangs) utilisés pour la pêche et la chasse. Leur répartition est assez homogène sur l'ensemble de la commune. La prédominance d'espaces boisés laisse envisager la présence de nombreuses mares forestières. Ces dernières n'ont cependant pas été prospectées lors de la phase de terrain. Elles ne seront donc pas présentées dans ce document.

Illustration 4: Eppe-Sauvage étang, CEN 2013



ICB PNRA
Eppe-Sauvage

Carte 1: Occupation
du sol



Evolution de l'occupation du sol

En utilisant les données de l'occupation du sol pour les années 2003 et 2009 il est possible d'en observer l'évolution. On constate ainsi qu'environ 26 ha de prairies ont été remplacés (soit par des cultures, dans la majorité des cas, soit par l'artificialisation ou la plantation). Ceci représente une perte de l'ordre de 5 % par rapport à la superficie de prairie en 2003. La disparition des prairies reste donc un phénomène assez marginal sur la commune. Cependant, l'intérêt écologique de ces milieux, et notamment des prairies humides, nécessite d'apporter une attention particulière à leur maintien sur le territoire.



Les haies et leurs qualités écologiques

FOCUS : Les Haies

Les haies constituent l'élément paysager principal du bocage Avesnois.

Elles jouent un rôle

Agronomique en tant que délimitation des parcelles, brise-vent, barrière contre l'érosion.

Écologique comme, abri, lieu de nourrissage et de reproduction pour la faune et donc **cynégétique** quand la faune tient lieu de gibier

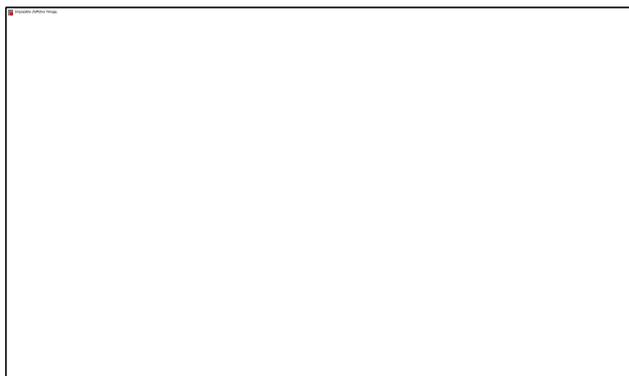
Paysager, esthétique et donc **touristique**

La qualité d'une haie dépend de sa capacité à assurer ces différentes fonctions. Leur rôle dans le contexte écologique et paysager du territoire est d'autant plus important lorsque les linéaires de haies sont associés à un réseau de prairies.

Eppe-sauvage se situe à l'extrémité est du territoire du Parc. Ce secteur est notamment caractérisé par une densité importante du réseau de haies. Cette caractéristique est visible sur la commune, de plus ce linéaire s'intègre dans un ensemble bien conservé de prairies. L'association d'un linéaire dense de haies et d'un réseau de prairies renforce l'intérêt et le rôle écologique de la haie.

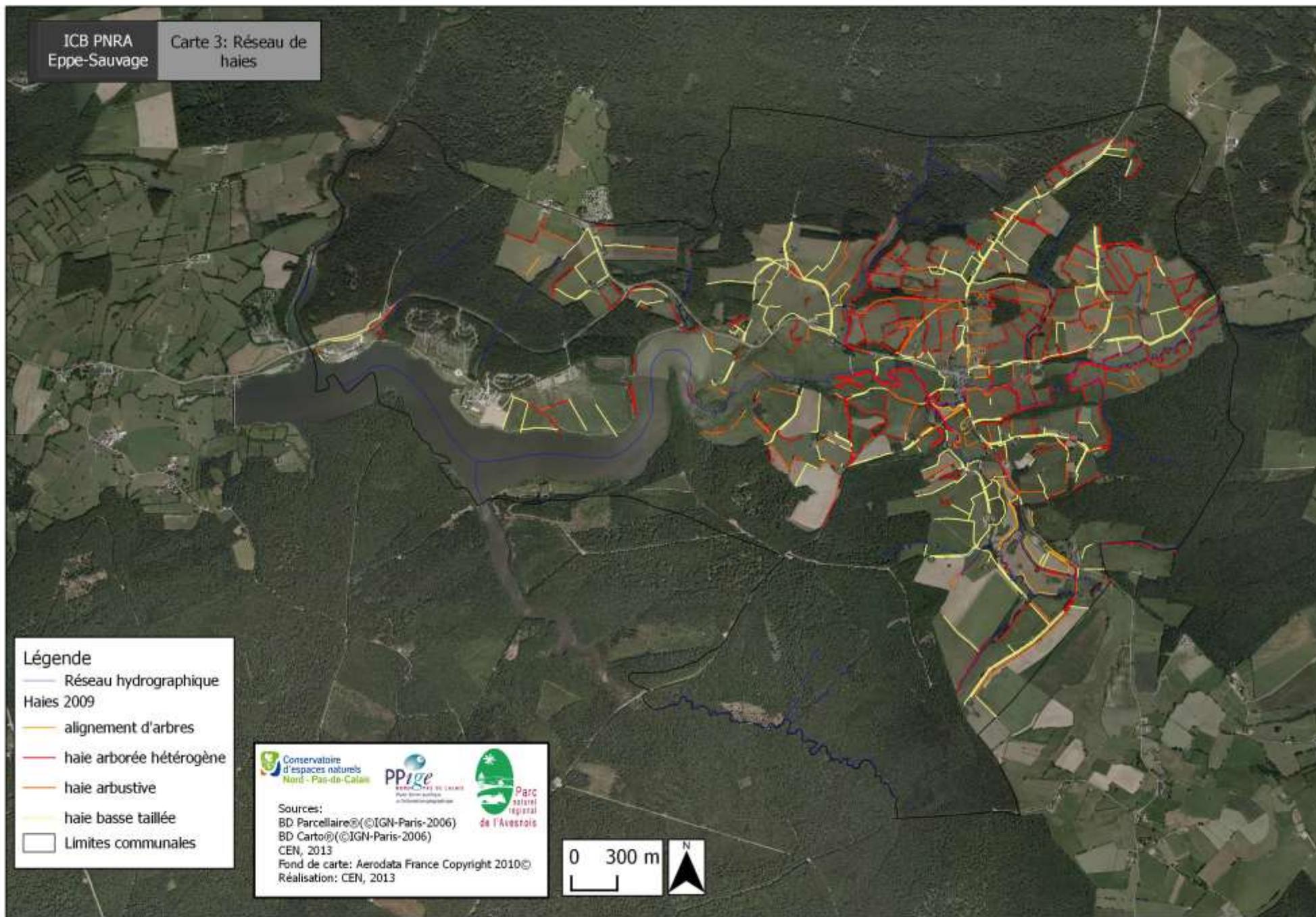
Il est donc primordial de conserver et d'entretenir le réseau de haies dans cette commune afin de préserver la spécificité paysagère de l'Avesnois. La biodiversité, notamment la faune en est fortement dépendante. Le rôle et l'importance des haies sont rappelés dans la fiche « Les haies et le bocage ».

La grande majorité des haies rencontrées est de bonne qualité. Elles correspondent globalement à des haies hautes. 39 % sont des haies arborées hétérogènes, c'est à dire qu'elles présentent une bonne diversité d'espèces végétales. Ce sont les haies les plus intéressantes.



L'évolution des pratiques agricoles et l'artificialisation des sols sont parfois accompagnées de l'arrachage des haies ou de leur réduction en haie basse. L'estimation de la longueur de haies perdues (entre 2003 et 2009) est de 5770 m soit à peu près 6 % de la longueur totale des haies de la commune.

On compte au total plus de 92 km de haies sur la commune. Il semble donc primordial de préserver cet important linéaire en conservant et favorisant les haies hautes et diversifiées.



Bilan des inventaires des espèces

Eppe-Sauvage compte **un grand nombre d'espèces** sur son territoire. Cela s'explique par une forte diversité d'habitats. Le territoire se partage entre les forêts, le bocage et les milieux aquatiques. Les exploitations de type intensif sont assez peu représentées. La complémentarité de ces 3 types de milieux favorise la présence d'un grand nombre d'espèces et notamment d'espèces patrimoniales.

Cette diversité d'espèces est en partie due :

- à l'existence d'un réseau dense de haies ;
- un bocage bien préservé ;
- la présence de nombreux boisements ;
- la présence des cours d'eau (Helpe majeure, ruisseau de Montbliard) et des nombreux points d'eau ;
- le réseau important de prairies dont certaines prairies humides.

La qualité du réseau de haies et du bocage, ainsi que la diversité des habitats à l'échelle communale favorisent donc la présence de nombreuses espèces. Cette diversité crée une mosaïque de milieux naturels nécessaires à leur présence. C'est le cas par exemple de la Cigogne noire (espèce assez rare en région) qui affectionne particulièrement l'alternance de milieux forestiers et de milieux humides (cours d'eau, prairies).

La commune présente donc un nombre important d'oiseaux (dont plusieurs espèces patrimoniales) comme la Pie-grièche écorcheur, la Pie-grièche grise, la Linotte mélodieuse ou encore le Bruant jaune. Les boisements correspondent également des habitats favorables pour certaines espèces animales patrimoniales comme le Grand Mars changeant. Enfin les milieux humides, comme les prairies, les mares et certaines lisières, accueillent le plus grand nombre d'espèces de libellules, de papillons, ainsi que d'espèces végétales. Certains sites concentrent un nombre important d'espèces et notamment d'espèces remarquables. C'est le cas par exemple du secteur du Val Joly.

Bien qu'ils n'aient pu être exhaustifs, les inventaires de 2013 ont permis de mettre en évidence la présence d'un grand nombre d'espèces sur la commune. Les données récoltées ont également pu être complétées par les données plus anciennes et les données transmises par le RAIN. Leur prise en compte permet d'obtenir une meilleure évaluation des potentialités écologiques de la commune. Le regroupement de toutes ces observations permet d'obtenir le bilan suivant :

Illustration



Erreur ! Document principal
ent.: *Saxifraga granulata* (Saxifraga granulata) CEN, 2013



Tableau 1: Bilan des espèces à Eppe-Sauvage

Groupe	Nombre d'espèces recensées	Nombre d'espèces à enjeu
Amphibiens-Reptiles	9	0
Oiseaux	138	27 (dont 3 données anciennes)
Libellules	29	9 (dont 2 données anciennes)
Papillons de jour	47	21 (dont 4 données anciennes)
Orthoptères	18	6
Mammifères	15	3
Flore	380	48 (dont 7 données anciennes)
Total	636	114

Illustration



Erreur ! Document principal
ent.: Saxifrage granulé (*Saxifraga*
ata) CEN, 2013



Illustration 5: Céphale (Coenympha arcania),
CEN 2013



Illustration



6: Orchis mâle (Orchis

La phase d'inventaire a été marquée cette année par des conditions météorologiques peu favorables et un calendrier de prospection très serré (notamment du fait de la superficie importante de la commune).

11 jours ont été consacrés au travail de terrain. Cependant, certaines zones et certains milieux n'ont pu être prospectés de manière exhaustive. C'est le cas notamment des boisements (qui représentent tout de même 52 % de l'occupation du sol d'Eppe-Sauvage). Il en est de même pour les prairies qui sont également très nombreuses et représentent une surface importante à prospector.

Ainsi, l'ensemble du territoire communal n'a pu être étudié.

Les données présentées ici ne peuvent donc prétendre à l'exhaustivité, mais les chiffres présentés dans ce document témoignent d'ores et déjà d'une richesse spécifique importante.

Par ailleurs, il pourrait être intéressant de réaliser des inventaires complémentaires sur les secteurs forestiers qui regroupent des milieux susceptibles d'accueillir une faune et une flore remarquables.

Illustration



Illustration Erreur ! Document principal
Saxifrage granulé (Saxifraga
granulata) CEN, 2013



Les espèces d'intérêt patrimonial

FOCUS : Espèces et habitats patrimoniaux

Les espèces patrimoniales sont celles que l'on estime importantes à préserver et à transmettre aux générations futures, tout comme on le fait en architecture. Ce sont des espèces à enjeux.

De la même manière on parle d'habitats patrimoniaux.



Illustration
8: Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*)
Jean-Louis CORSIN ©

Malgré les conditions particulières d'inventaire (conditions météorologiques du printemps peu favorables, grandes superficies à étudier), les données récoltées font état d'un nombre

Illustration



Erreur ! Document principal
ent.: Saxifrage granulé (*Saxifraga*
ata) CEN, 2013



Illustration



important d'espèces et en particulier d'espèces patrimoniales.

Les observations antérieures ont également permis de compléter la liste des espèces patrimoniales observées sur la commune. Toutes ces données n'ont pas forcément été localisées mais elles

Version de travail

contribuent à l'évaluation des enjeux de préservation sur la commune.

Les espèces patrimoniales sont présentées sur la carte suivante. Elles peuvent permettre d'identifier des zones particulièrement riches. Il est important de préciser que la représentation de la faune reste délicate puisque les espèces animales sont amenées à se déplacer.

Le tableau suivant présente un extrait des espèces patrimoniales présentes sur Eppe-Sauvage.

Faune : 57 espèces patrimoniales (hors données anciennes)

Elles sont liées à la fois aux milieux humides et au bocage, mais également aux milieux forestiers qui sont fortement représentés sur la commune. Cette mosaïque de milieux forme un ensemble écologique fonctionnel favorable à la présence de ces espèces.

Illustration



Illustration



Illustration



Erreur ! Document principal
ent.: Saxifrage granulé (*Saxifraga*
ata) CEN, 2013



Tableau 2: Quelques espèces patrimoniales rencontrées à Eppe Sauvage

Groupe	Nom vernaculaire	Milieu
Oiseau	Cigogne noire	Boisements, prairies humides
Oiseau	Pie grièche écorcheur	Bocage
Oiseau	Balbusard pêcheur	Bords de lacs, étangs, rivière
Oiseau	Bondrée apivore	Boisements
Libellule	Agrion joli	Cours d'eau
Libellule	Grande aeshne	Etangs
Papillon	Grand mars changeant	Boisements
Papillon	Nacré de la Sanguisorbe	Prairie humide
Papillon	Céphale	Prairie moyennement humide
Sauterelle	Barbististe des bois	Lisières forestières
Criquet	Criquet de la palène	Lisières forestières
Mammifère	Muscardin	Boisements

Flore : 41 espèces patrimoniales (hors données anciennes)

La diversité des milieux présents sur le territoire favorise une flore riche et remarquable. La commune a la particularité de présenter un nombre important d'espèces patrimoniales. On les retrouve autant dans **les milieux humides** (prairies, cours d'eau), qu'au sein du **système bocager** ou encore dans les nombreux **boisements**. Il s'agit en grande partie de plantes rares voir exceptionnelles en Région. Certaines peuvent être localisées en marge comme par exemple sur les bords de route. Le tableau suivant présente un extrait de la flore patrimoniale rencontrée sur Eppe-Sauvage.

Illustration



Erreur ! Document principal
 nom principal: Saxifrage granulé (*Saxifraga*
opulenta) CEN, 2013



Tableau 3: Quelques exemples d'espèces patrimoniales :

Nom vernaculaire	Milieu
Achillée sternutatoire	Prairie humide
Alchémille vert jaune	Prairie moyennement humide
Campanule raiponce	Prairie moyennement humide
Saxifrage granulé	Prairie moyennement humide
Scirpe des bois	Prairie humide
Séneçon aquatique	Prairie humide
Potamot nageant	Etang
Orpin de Forster	Talus
Nard raide	Végétations herbacées hautes et humides
Pâturin de Chaix	Boisement
Luzule des bois	Boisement
Orchis mâle	Boisement

Illustration 11: Gesse des montagnes
(*Lathyrus linifolius*)- Elise Tremel, CEN
2013



Illustration

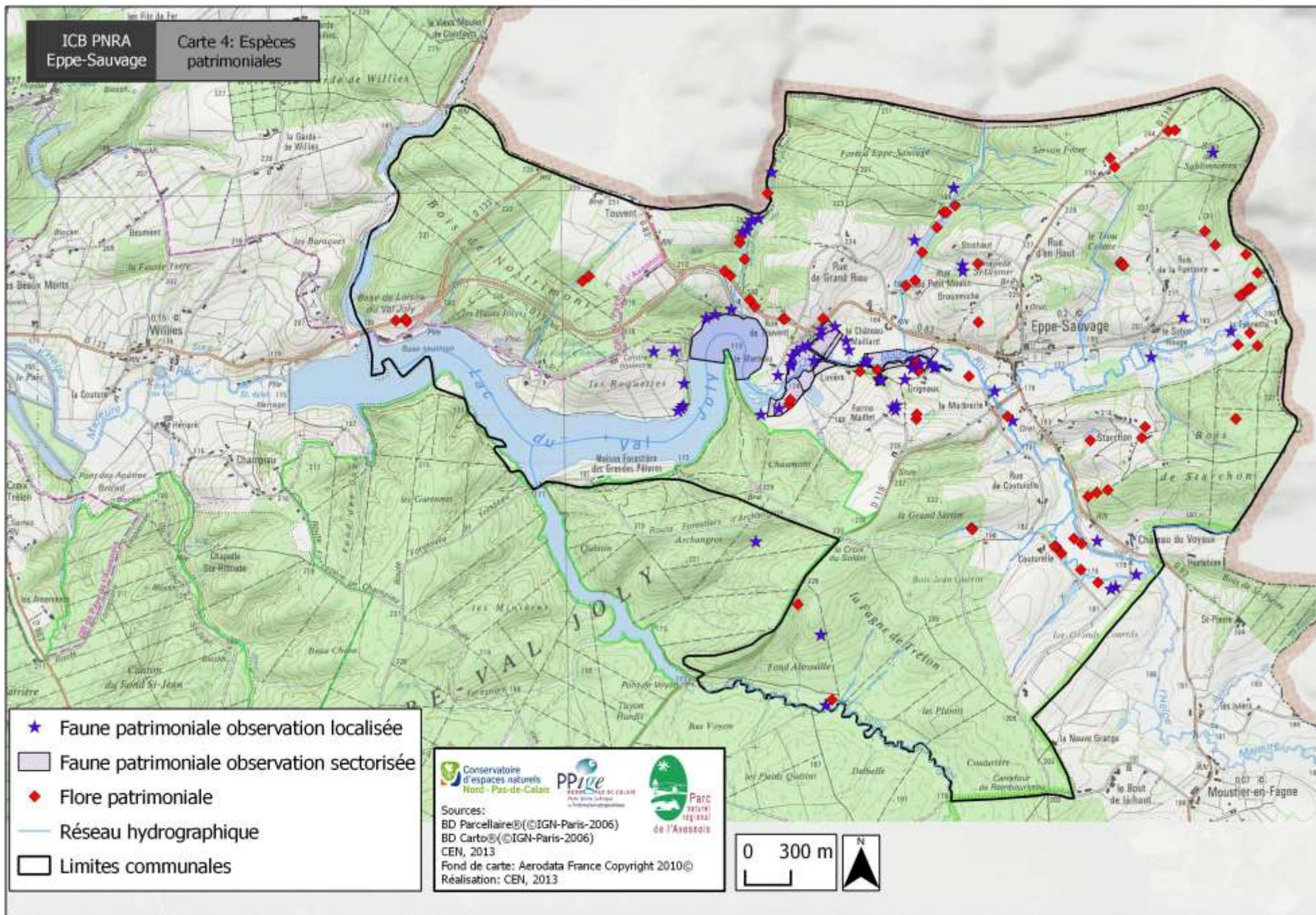


Erreur ! Document principal
Saxifrage granulé (*Saxifraga*
sp.) CEN, 2013



ICB PNRA
Eppe-Sauvage

Carte 4: Espèces
patrimoniales



Enjeux écologiques

La carte des enjeux écologiques permet d'identifier l'intérêt écologique des différentes parcelles présentes sur la commune.

L'estimation de la valeur écologique de différentes parcelles se base dans un premier temps sur la présence d'espèces et d'habitats patrimoniaux, puis sur une analyse paysagère.

Quatre niveaux d'enjeux ont été déterminés. Pour une lecture rapide de la carte, un code couleur a été utilisé. Le classement se fait comme suit :

Zone à enjeu national.(EN ROUGE)

- Présence d'espèce inscrite à l'annexe II de la : Directive 92/43/CEE du Conseil, du 21 mai 1992, dite directive Habitat-Faune-Flore;
- Présence d'espèce inscrite sur les listes rouges UICN et nationales jusqu'au niveau presque menacée (NT).
- présence d'habitats inscrits à l'annexe I de la Directive 92/43/CEE du Conseil, du 21 mai 1992, dite directive Habitat-Faune-Flore.

Zone à enjeu régional.(EN ORANGE)

- Présence d'espèce ou habitat inscrits sur une liste rouge régionale, jusqu'au niveau presque menacée (NT);
- Présence d'espèces considérée ayant un indice de rareté régional d'au moins «Rare», calculé selon une méthodologie cohérente avec les indices régionaux du GON et du CBNBI;
- présence d'habitats ou d'espèces patrimoniaux à l'échelle régionale. Patrimonialité évaluée par le CBNBL

Zones à enjeu PNR.(EN VERT)

- Présence d'espèce ou d'habitats caractéristiques du territoire de l'Avesnois (liste en cours de réalisation.) Il s'agit des espèces relativement rares dans la région, mais bien représentées dans le PNR et pour lesquelles le Parc a donc un rôle particulier à jouer pour leur préservation. Le Rouge-queue à front blanc en est un bon exemple;
- présence d'éléments paysager favorables à des espèces d'enjeu PNR.

Zones à enjeu Local.(EN JAUNE)

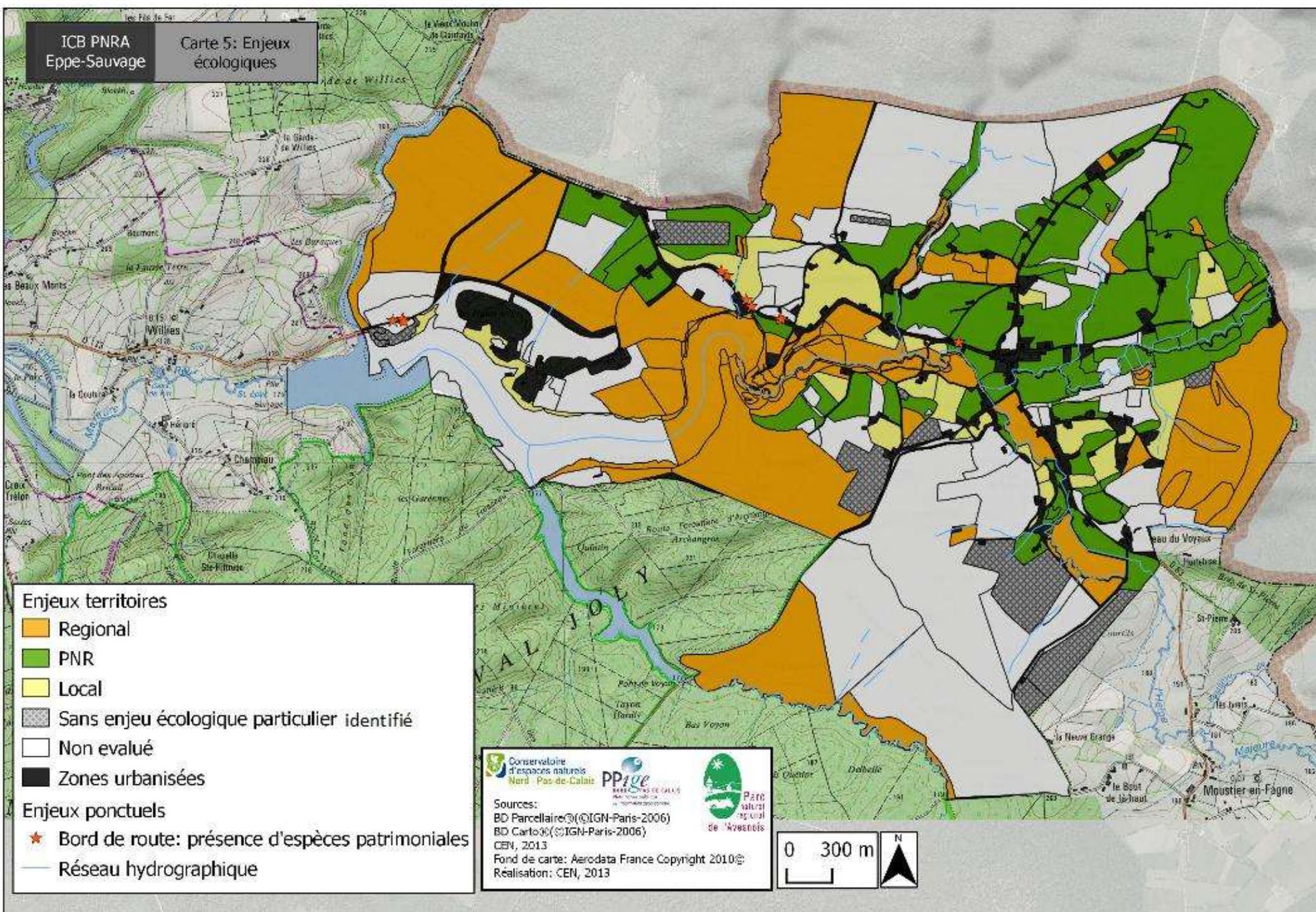
- Présence d'un habitat potentiel correspondant à un enjeu national ou régional mais dégradé ;
- présence d'un habitat bien conservé, remarquable par sa surface et son développement mais ne relevant pas d'un enjeu national, régional ou du Parc;
- présence d'un cortège d'espèces considérées comme caractéristique même si elles sont courantes.

zones sans enjeu écologique particulier.(HACHURES)

- Présence d'habitats très perturbés, et d'espèces banales.

Les facteurs paysagers sont très importants et sont pris en compte dans l'analyse. La présence d'espèces à enjeu dans un secteur peut révéler la bonne fonctionnalité

écologique d'entité paysagère. La qualité des haies peut par exemple être identifiées par la présence d'oiseaux tels que la Pie-grièche écorcheur.



Description des zones à enjeux

Zones à enjeu national.

Aucune zone à enjeu national n'a été découverte sur le territoire d'Eppe-Sauvage.

Zones à enjeu régional.

Prairies remarquables (moyennement humides, humides et très humides) :

D'une manière générale, la commune présente une diversité importante de prairies sur lesquelles on retrouve de nombreuses espèces remarquables.

Il s'agit de milieux plutôt bien représentés sur le territoire d'Eppe-Sauvage. Ces prairies ont un intérêt écologique majeur puisqu'elles sont généralement le support d'habitats et d'espèces remarquables. Le degré d'humidité du sol et la gestion appliquée sur ces parcelles vont influencer le développement d'une flore adaptée.

On retrouvera ainsi sur **les prairies les moins humides** des espèces comme la Saxifrage granulée (*Saxifraga granulata*) qui est une espèce protégée au niveau régional ou encore l'Alchémille vert jaune (*Alchemilla xanthochlora*). Sur **les prairies plus humides** on retrouvera des espèces comme le Sénéçon aquatique (*Senecio aquaticus*), le Scirpe des Bois (*Scirpus sylvaticus*) ou encore l'Achillée sternutatoire (*Achillea ptarmica*). Ces espèces sont considérées comme patrimoniales et les deux dernières citées correspondent à des espèces protégées au niveau régional. On les retrouve généralement sur des parcelles gérées de manière plus extensive. Certaines de ces prairies présentent des étendues importantes, c'est le cas notamment des parcelles localisées au sud est de la commune en rive droite de l'Helpe majeure. L'une de ces prairies a été identifiée dans le cadre d'une étude antérieure (il s'agit d'une prairie à Sénéçon aquatique).

On notera la présence de **végétations humides et aquatiques** qui possèdent également un intérêt patrimonial assez fort. C'est le cas par exemple des végétations hautes et herbacées comme les mégaphorbiaies. On retrouve dans ces formations végétales des espèces comme l'Angélique sauvage (*Angelica sylvestris*) ou encore la Reine des prés (*Filipendula ulmaria*). Elles s'étendent sur de petites surfaces mais sont réparties de manière assez homogène sur la commune.

L'ensemble de ces espaces forme donc un complexe favorable à la flore, mais également à la faune qui y trouvent des milieux propices à la reproduction ou à la chasse. C'est le cas par exemple de certaines espèces d'oiseaux, comme la Fauvette grisette (*Sylvia communis*) et le Bruant jaune (*Emberiza citrinella*). Mais également de certaines espèces d'insectes inféodés aux milieux humides comme les libellules. Un certain nombre d'espèces patrimoniales ont d'ailleurs été rencontrées sur ces milieux : la Libellule fauve (*Libellula fulva*), la Grande aeshne (*Aeshna grandis*) ou encore la Gomphe vulgaire (*Gomphus vulgatissimus*).

Illustration



Focus: Prairies rem...
Les prairies humides
de la plantation de
Limiter les intrants, p
des haies sont des c

Boisemen

ts :

Les
boisemen
ts
occupen
t la
majorité
du

territoire communal représentant ainsi une surface importante. De ce fait, l'ensemble de ces milieux n'a pu être prospecté cette année de manière exhaustive. Les données récoltées en 2013 viennent donc compléter les données déjà existantes. L'intérêt de certains boisements n'a par conséquent pas pu être précisé. On notera tout de même que ces boisements s'inscrivent dans le complexe forestier remarquable de Thiérache présent à l'échelle du Parc.

D'après les différentes études menées sur le territoire une grande partie des habitats forestiers rencontrés correspondent à des Hêtraies neutroclines à acidiclinales. Il s'agit donc de boisements de Hêtres (sur sols neutres ou presque) caractérisés par la présence d'un tapis herbacé riche et développé.

Différentes végétations forestières remarquables ont été rencontrées sur Eppe-Sauvage. C'est le cas par exemple des Chaînaie-Charmaie à Pâturin de Chaiix considérées comme très rare en région et d'intérêt patrimonial en Nord Pas de Calais. On retrouve ce type d'habitat dans le Bois de Starchon. Dans le même secteur une autre végétation très rare en région a été identifiée, il s'agit de la Hêtraie à Gaillet odorant.

On retrouve au niveau de ces boisements des espèces remarquables comme la Luzule blanche (*Luzula luzuloïdes*) très rare au niveau régional, la Luzule des bois (*Luzula sylvatica*) protégée au niveau régional ou encore la Dorine à feuilles alternes (*Chrysosplenium alternifolium*) protégée également au niveau régional et présente au niveau de végétations forestières humides.

Ces boisements sont également caractérisés par la présence d'une faune remarquable. Ils constituent des habitats favorables pour de nombreuses espèces d'oiseaux comme le Roitelet à triple bandeau (*Regulus ignicapilla*) ou le Pic mar (*Dendrocopos medius*). Une espèce patrimoniale a été observée sur Eppe-sauvage (au niveau du Bois de Nostrimont notamment), il s'agit de la Cigogne noire (*Ciconia nigra*). D'autres groupes faunistiques sont également représentés dans les milieux boisés c'est le cas par exemple des papillons et en particulier du Grand Mars changeant (*Apatura iris*) qui est une espèce typique des milieux forestiers et considérée comme patrimoniale en Nord Pas de Calais. Pour les amphibiens, on notera la présence de la Salamandre tachetée (*Salamandra salamandra*)

observée dans le Bois de Nostrimont par la brigade départementale de l'Avesnois. Bien que l'inventaire de cette année n'ait pas concerné de manière précise le groupe des chiroptères, des études antérieures, réalisées notamment dans le cadre du Site 38 ont démontré l'intérêt et le rôle de ces boisements pour certaines espèces remarquables de chauve-souris.

Illustration



Les cours d'eau et leurs berges:

Le territoire est fortement marqué par la présence de l'Helpe majeure. Cette rivière traverse la commune et disperse de nombreux affluents qui présentent également un intérêt pour la faune et la flore.

Le ruisseau de Montbliart par exemple s'écoule au sein d'un complexe bocager bien conservé. D'autres ruisseaux sont quant à eux présents dans les milieux boisés. La qualité de ces cours d'eau (qualité physico-chimique et environnementale : présence d'une ripisylve bien développée,...) va déterminer en partie la présence d'habitats, ou d'espèces remarquables.

Ainsi, certains de ces ruisseaux présentent des milieux pouvant être favorables à l'installation d'espèces patrimoniales comme le Cincle plongeur (*Cinclus cinclus*), le Brochet (*Esox lucius*) ou encore la Gomphe vulgaire (*Gomphus vulgatissimus*). Une étude spécifique menée sur le Cincle plongeur avait mis en avant les potentialités d'accueil favorables sur le ruisseau de Montbliart.

La pollution des cours d'eau et la dégradation des berges apparaissent comme des facteurs défavorables au développement de ces espèces et de ces habitats.

Périmètre du projet de RNR du Val Joly

Le secteur du Val Joly est une zone dont les enjeux sont déjà bien connus. En effet, cette zone regroupe l'ensemble des parcelles ayant fait l'objet d'une demande de classement en RNR. Les enjeux portent à la fois sur la présence d'habitats, d'une flore et d'une faune remarquables.



On y distingue : la **zone du Miroir et du Marteau** (vallée de l'Helpe majeure) au

niveau de laquelle se succèdent un ensemble de milieux aquatiques, de zones humides et de systèmes prairiaux bocagers. On y retrouve par exemple des formations de type mégaphorbiaies, ou encore des roselières et des prairies très humides abritant des espèces remarquables comme le Sénéçon aquatique, le Scirpe des Bois ou encore l'Achillée sternutatoire. La diversité des milieux et habitats présents explique le nombre important d'espèces rencontrées et notamment d'espèces protégées.

La partie est avec **les prairies des Roquettes** qui regroupe des prairies à Luzule champêtre et Crételle qui possèdent un fort intérêt patrimonial de par la richesse et la diversité de la flore que la compose. On y retrouve notamment l'Achillée sternutatoire et la Saxifrage granulée.

On distingue ensuite **le bois des Roquettes** essentiellement dominé par le Charme constituant ainsi une Chaînaie-Charmaie dans laquelle on retrouvera tout de même d'autres essences comme le Hêtre ou l'Erable sycomore. Le tapis herbacé y est bien diversifié on peut notamment observer un espèce remarquable et protégée au niveau régional : le Pâturin de Chaix (*Poa chaixii*).

L'ensemble des milieux qui constituent le Val joly présentent donc un intérêt fort vis à vis de la flore et des habitats. Ils représentent également des lieux privilégiés pour la faune et notamment pour les espèces présentant un intérêt patrimonial. De nombreux groupes faunistiques sont présents sur ce secteur. Pour les papillons on retrouve le Cuivré fuligineux (*Lycaena tityrus*) ou le Demi-argus (*Cyaniris semiargus*) considérés respectivement comme rare et assez rare à l'échelle régionale. Plusieurs espèces patrimoniales d'orthoptères sont également présentes comme le Conocéphale des Roseaux (*Conocephalus dorsalis*) et le Barbististe des bois (*Barbitistes serricauda*). En ce qui concerne l'avifaune, les nombreuses données bibliographiques et historiques ont largement démontré l'intérêt incontestable du site vis à vis de ce groupe. Plusieurs espèces d'intérêt majeur fréquentent ces milieux dont le Balbuzard pêcheur (*Pandion haliaetus*), le Martin pêcheur (*Alcedo atthis*), le Gobemouche gris (*Muscicapa striata*), la Bondrée apivore (*Pernis apivorus*), la Sterne pierregarin (*Sterna hirundo*) ou encore la Pie grièche écorcheur (*Lanius collurio*). On notera également la présence de mammifères remarquables comme le Muscardin (*Muscardinus avellanarius*) et 2 espèces de chiroptères (la Pipistrelle de Nathusius et le Murin de Daubenton).

Zones à enjeu PNR.

Le bocage :

La commune d'Eppe-Sauvage se caractérise par la présence d'un nombre important de prairies et par l'existence d'un réseau de haies dense et de bonne qualité. Le tout formant un système bocager favorable à la présence d'espèces patrimoniales emblématiques du territoire du Parc.

C'est le cas par exemple de la Pie-grièche écorcheur ou encore du Rouge queue à Front blanc. En effet, bien que ces espèces soient relativement rares en région, elles sont globalement bien représentées sur le territoire du Parc. L'existence d'un linéaire conséquent de haies de bonne qualité (majorité de haies hautes composées d'essences locales diversifiées) et l'alternance avec un réseau dense de prairies favorise la présence d'espèces remarquables dans ces secteurs.

Par ailleurs, une étude du Parc de 2011 a montré que la diversité et l'abondance des oiseaux augmentent avec une gestion extensive des haies. Ainsi, diminuer la fréquence de taille, éviter la disparition des prairies et restaurer une gestion extensive, favorise la biodiversité du bocage. Pour plus d'informations, veuillez consulter la fiche « Les haies et le bocage » en annexe.

Illustration 14: Eppe-Sauvage, CEN 2013



Zones à enjeu Local

Prairies exploitées intensivement (moyennement humides et humides)

Elles représentent une faible proportion des prairies rencontrées sur Eppe-Sauvage. Il s'agit principalement de prairies gérées par fauche ou par pâturage. Certaines sont même semées. Elles présentent généralement une flore peu diversifiée. Parfois des habitats potentiellement intéressants sont présents mais la gestion qui y est appliquée ne permet pas à une flore plus remarquable de se développer. Les haies rencontrées sur ces parcelles sont généralement de qualité moyenne voir faible (haies basses taillées).

Elles gardent cependant une importance à une échelle locale puisqu'elles correspondent à des lieux de reproduction et de nourrissage de nombreuses espèces telles que le chevreuil ou le lièvre ou encore de certaines espèces d'oiseaux comme les rapaces (ex :Buse variable).

Quelques enjeux ponctuels d'enjeu local à régional selon leur état de conservation

Les étangs :

La commune compte quelques plans d'eau de taille plus ou moins importante. Il s'agit généralement de plans d'eau utilisés pour la pêche et la chasse. L'ensemble de ces milieux n'a pu être prospecté de manière exhaustive, cependant la visite de certains sites a révélé la présence d'habitats et d'espèces remarquables. On notera par exemple l'intérêt d'un étang situé au nord de la commune à proximité de la Forêt d'Eppe-Sauvage. Des herbiers aquatiques, des mégaphorbiaies et des roselières correspondant à des végétations intéressantes au niveau régional ont pu y être observées. Certaines de ces végétations accueillant des espèces de plantes remarquables telles que le Potamogeton nageant (*Potamogeton natans*), le Scirpe des bois (*Scirpus sylvaticus*) ou encore des espèces animales comme la Cordulie à deux tâches (*Epitheca bimaculata*) qui est une libellule rare en région.

Illustration



Accotements routiers :

Ces espaces sont généralement dominés par la présence d'espèces peu exigeantes caractéristiques de sols riches et dégradés comme la Grande ortie (*Urtica dioica*). Cependant, plusieurs espèces très rares dont certaines protégées à l'échelle régionale ont

été retrouvées sur ces accotements, à proximité de la D133 et de la D 83. Il s'agit notamment de la Drave des murailles (*Draba muralis*), de l'Oeillet velu (*Dianthus armeria*) ou encore de la Campanule fausse-raiponce (*Campanula rapunculoides*) qui correspondent à des espèces d'ourlets thermophiles ou de pelouses sèches.

On notera également la présence d'une espèce exceptionnelle en Nord Pas de Calais et gravement menacée d'extinction. Il s'agit de l'Orpin de Forster (*Sedum forsterianum*) qui est considérée comme quasiment disparue et est indigène de l'avesnois. Elle a été observée à l'entrée ouest de la commune en bordure de la D 133 à proximité de la base de loisirs du Val Joly.

D'après ces observations il semble important d'adapter la gestion de ces accotements sur cette partie de la commune en adaptant par exemple la fréquence et la période des fauches réalisées.

Illustration



Focus : les bords de route

De manière générale, les communautés des accotements routiers sont assez banales et présentent une faible diversité d'espèces. Cependant, ces zones peuvent parfois accueillir une biodiversité intéressante voir certaines espèces remarquables. L'intérêt écologique des ces accotements est généralement appauvri du fait de la pollution (circulation routière), des apports de fumures dans les pâtures ou encore de la fréquence de fauche trop élevée (jusqu'à 7 par an). Ceux de la commune d'Eppe-Sauvage correspondent donc à des zones présentant un enjeu écologique particulier notamment vis à vis de certaines espèces rares ou menacées. Une gestion adaptée (diminution des fréquences et surfaces de fauche) permettrait de maintenir l'intérêt de ces espaces.

Potentialités écologiques sur la commune d'Eppe-Sauvage: **Préservation et amélioration de l'existant**

Outils :

Dans le but d'améliorer les potentialités écologiques de la commune, **plusieurs outils** existent.

Selon les besoins identifiés, un ou plusieurs de ces outils pourront être utilisés. Une grande partie des enjeux écologiques se situe sur des espaces à vocation agricole. De ce fait la proposition de **mesures agroenvironnementales MAE** semble adaptée. Eppe-Sauvage appartient à la fois au territoire Natura 2000 qui concerne le site 38 et au territoire Bocage aversnois sur l'enjeu Paysage et Trame Verte et Bleue. A ce titre, les agriculteurs intéressés pourront solliciter des aides pour un panel de mesures prédéfinies. On se référera alors à la notice éditée par la DDTM (Direction départementale des Territoires et de la Mer « Nord »)

Le PNR est un acteur de l'amélioration de l'état écologique de son territoire. Il œuvre à la connaissance de la biodiversité et apporte son appui technique aux élus et aux usagers du territoire comme les agriculteurs pour favoriser la prise en compte des intérêts écologiques dans leurs activités.

Sur certains secteurs, **le Conservatoire d'espaces naturels du nord et du Pas-de-Calais peut intervenir**, sous forme de conseil de gestion par exemple.

Dans les tableaux qui suivent, sont repris les différentes entités avec leur niveau d'enjeu. Pour chaque entité, les menaces et les causes sont décrites. Les troisième et la quatrième colonnes présentent les actions possibles et les outils envisageables pour y parvenir.

Grands axes d'actions à mettre en place

D'une manière générale, trois mesures principales pourraient être prises afin d'améliorer la qualité écologique de la commune et ainsi augmenter la biodiversité sur le territoire :

Modifier les pratiques sylvicoles et agricoles, en favorisant des modes d'exploitation plus respectueux des milieux. En agriculture par exemple, la diminution des charges de pâturage et des intrants permettrait le maintien d'une grande biodiversité dans les prairies.

Adopter un mode de gestion extensif du bocage en favorisant les haies hautes. Plusieurs études, notamment réalisées par le Parc ont montré que ce mode de gestion permet d'augmenter le nombre de plantes, d'insectes (auxiliaires des cultures, pollinisateurs) ou encore d'oiseaux. De plus, le rendement des cultures est généralement augmenté par ce mode de gestion. Le parc peut aider les agriculteurs à la plantation de nouvelles haies.

Finalement, **la préservation des milieux aquatiques** (cours d'eau, étangs, mares), source de biodiversité est essentielle. Certaines actions peuvent être mis en place pour améliorer la qualité de l'eau ou l'entretien des mares et étangs. Le parc peut être un

Zone à enjeu régional.(EN ORANGE)

Prairies remarquables

Menace écologique	Cause	Action	Outils envisageables
Fertilisation trop importante de la parcelle	Intrants dans la parcelle	<ul style="list-style-type: none"> • Limiter les quantités d'intrants sur la parcelle 	<ul style="list-style-type: none"> • MAET sur les surfaces en herbe NP_AVB2_HE1 NP_AVB2_HE2
Enrichissement du sol et pollution des eaux	Intrants dans les cultures adjacentes	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire ou limiter l'épandage d'intrants • Maintenir des bandes enherbées 	<ul style="list-style-type: none"> • MAET sur les cultures adjacentes NP_AVB2_GC1, NP_AVB2_GC2 • NP_AVB2_HE3
Destruction des habitats	Surpâturage	<ul style="list-style-type: none"> • Suppression du pâturage équin, remplacement par un pâturage extensif ovin, caprin ou bovin. • Mettre en place un pâturage en rotation 	<ul style="list-style-type: none"> • Conseils de gestion possibles par le CEN/PNR
Fermeture du milieu ==> perte de biodiversité patrimoniale du site	Embroussaillage	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'une fauche annuelle ou d'un pâturage extensif 	<ul style="list-style-type: none"> • Conseils de gestion par le CEN/PNR

Les boisements :

Menace écologique	Cause	Action	Outils envisageables
Perte de biodiversité	Monoculture d'arbre	Exploitation puis remplacement par boisement diversifié. Essences à choisir en fonction du milieu.	Conseil possible par le PNR/ Plateforme ARBRE
Gestion sylvicole intensive	Exploitation non adaptée	Mise en place de modes d'exploitations respectueux des milieux	Conseil possible par le PNR Mesures proposées dans le cadre du DOCOB du Site 38 Sensibilisation des

			propriétaires gestionnaires	et
--	--	--	--------------------------------	----

Le périmètre du projet de RNR du Val Joly :

Menace écologique	Cause	Action	Outils envisageables
Perte de biodiversité	Disparition ou dégradation des habitats	Mise en place d'une gestion et d'aménagements en faveur de la biodiversité	Plan de gestion Classement en RNR

Les cours d'eau et leurs berges

Menace écologique	Cause	Action	Outils envisageables
Pollution des eaux	Intrants sur cultures et prairies	Baisser ou arrêter l'épandage d'intrants	MAET sur les cultures. NP_AVB2_GC1 NP_AVB2_GC2 MAET sur les prairies: NP_AVB2_HE1 NP_AVB2_HE2 NP_AVB2_HE3 Respect des bandes enherbées sur une largeur de 5m.
Comblement	Gestion inappropriée comblement naturel	Restauration hydromorphologique	SAGE

Zones à enjeu PNR. (EN VERT)

Bocage

Menace écologique	Cause	Action	Outils envisageables
Disparition des haies	Arrachage Entretien inadapté	Préserver le bocage et augmenter la proportion de haies libres Plantation de nouveaux linéaires	<ul style="list-style-type: none"> Inscription au PLU (article L123-1 5.7) et dispositif du CG59 sur la préservation concertée du bocage MAET pour entretien du linéaire de haies : NP_AVB2_HA3, NP_AVB2_HA4 Programme « Plantons le décors » (ENRx Espaces naturels régionaux)

Zones à enjeu Local. (EN JAUNE)

Prairies en gestion intensive

Menace écologique	Cause	Action	Outils envisageables
Enrichissement du sol et pollution des eaux	Intrants dans les cultures adjacentes	<ul style="list-style-type: none"> Réduire ou limiter l'épandage d'intrants Maintenir des bandes enherbées 	<ul style="list-style-type: none"> MAET sur les cultures adjacentes NP_AVB2_GC1, NP_AVB2_GC2 NP_AVB2_HE3
Fertilisation trop importante de la parcelle	Intrants dans la parcelle	<ul style="list-style-type: none"> Limiter les quantités d'intrants sur la parcelle 	<ul style="list-style-type: none"> MAET sur les surfaces en herbe NP_AVB2_HE1 NP_AVB2_HE2 NP_AVB2_HE3
Perte de la diversité floristique	Gestion intensive des prairies	<ul style="list-style-type: none"> Suppression du pâturage équin, remplacement par un pâturage extensif ovin, caprin ou bovin. Mettre en place un pâturage en rotation 	MAET sur les prairies: <ul style="list-style-type: none"> NP_AVB2_HE1 NP_AVB2_HE2 NP_AVB2_HE3
Disparition des prairies	Retournement des prairies	Sensibilisation des propriétaires et locataires	

Zones sans enjeu écologique particulier. (HACHURES)

Zones de culture

Menace écologique	Cause	Action	Outils envisageables
Enrichissement du sol et pollution des eaux	Intrants dans les cultures adjacentes	<ul style="list-style-type: none"> Réduire ou limiter l'épandage d'intrants Maintenir des bandes enherbées 	<ul style="list-style-type: none"> MAET sur les cultures NP_AVB2_GC1, NP_AVB2_GC2 NP_AVB2_HE3
Perte des structures paysagères	Disparition et arrachage des haies Entretien inadapté	Préserver le bocage et augmenter la proportion de haies libres Plantation de nouveaux linéaires	<ul style="list-style-type: none"> Inscription au PLU (article L123-1 5.7) et dispositif du CG59 sur la préservation concertée du bocage MAET pour entretien

	Comblement des mares	Rajeunissement des mares (curage par parties sur plusieurs années)	<p>du linéaire de haies : NP_AVB2_HA3, NP_AVB2_HA4</p> <p>Programme « Plantons le décors » (ENRx Espaces naturels régionaux)</p> <p>MAET Mares</p> <ul style="list-style-type: none"> NP_AVB2_HA1, NP_AVB2_PE1
--	----------------------	--	--

Enjeux ponctuels d'enjeu local à régional selon leur état de conservation

Accotements routiers

Menace écologique	Cause	Action	Outils envisageables
Enrichissement du sol	Intrants cultures prairies sur et	Baisser ou arrêter l'épandage d'intrants	<p>MAET sur les cultures.</p> <ul style="list-style-type: none"> NP_AVB2_GC1, NP_AVB2_GC2 <p>MAET sur les prairies:</p> <ul style="list-style-type: none"> NP_AVB2_HE1 NP_AVB2_HE2 NP_AVB2_HE3 <p>Respect des bandes enherbées sur une largeur de 5m.</p>
Banalisation de la flore	Fauches trop fréquentes	Réduire le nombre de fauches à 2 par an au maximum en dehors du centre du village.	Sensibilisation et formation des agents communaux, et intercommunaux et de la voirie à la gestion différenciée
Invasion par des plantes non autochtones	Prolifération de plantes invasives (Renouée du japon, Balsamine de l'Himalaya, solidage...)	Sensibilisation du public Surveillance locale	Intervention des services municipaux ou chantier du PNR

Jardins :

Menace écologique	Cause	Action	Outils envisageables
Perte de	Haies	Plantation de haies avec	Conseil du PNRA,

biodiversité	monospécifiques	des essences locales Remplacer les haies de résineux par des haies vives.	Programme « plantons le décor », ==> ENRx Session de formation à l'entretien des haies Sensibilisation
	Entretien intensif des gazons	Augmenter l'intérêt écologique du jardin	Création d'un verger, d'une mare, tonte tardive : maintien d'une zone refuge pour la faune et la flore
Perte de biodiversité	Plantation d'espèces exotiques	Sensibilisation	Session de formation à l'entretien des haies Sensibilisation
Pollution des sols et de l'eau	Utilisation de pesticides	Sensibilisation	Session de formation à l'entretien des haies Sensibilisation

Etangs et mares

Menace écologique	Cause	Action	Outils envisageables
Pollution des eaux	Fertilisation trop importante de la parcelle	<ul style="list-style-type: none"> • Limiter les quantités d'intrants sur la parcelle • Maintenir une bande ni amendée ni pâturée autour des plans d'eau 	<ul style="list-style-type: none"> • MAET sur les cultures. NP_AVB2_GC1, NP_AVB2_GC2 • MAET sur les prairies: NP_AVB2_HE1 NP_AVB2_HE2
Disparition	Comblement naturel ou volontaire	<ul style="list-style-type: none"> • Rajeunissement des mares (curage par parties sur plusieurs années) 	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation • MAET Mares prairiales NP_AVB2_PE1 • Dispositif TVB du Pays • Programme de restauration du Parc <ul style="list-style-type: none"> ◦ Clôture partielle ou totale des mares.

Annexes

Liste des espèces

Inventaire de la Flore

Inventaire de la Faune

oiseaux

amphibiens

libellules (odonates)

papillons de jour (rhopalocères)

criquets, sauterelles (orthoptères)

mammifères

Fiches descriptives

Fiches milieux :

Les haies et le bocage

Les étangs et mares prairiales

Les systèmes prairiaux

Les plantes exotiques invasives

Fiches Faune :

La pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*)

Le grand mars changeant (*Apatura iris*)

La Cigogne noire (*Ciconia nigra*)

Fiches Flore :

Le Scirpe des bois (*Scirpus sylvaticus*)

Le Saxifrage granulé (*Saxifraga granulata*)

Listes d'espèces.

Les données présentées dans ce document sont issues des observations réalisées en 2013 par le CEN au cours des sorties de terrain, des données transmises dans le cadre du RAIN par le CBNBL et le GON ainsi que des différentes études antérieures réalisées sur la commune.

	Espèces patrimoniales
--	-----------------------

	Espèces patrimoniales données anciennes
--	--

	Espèces patrimoniales non nicheuses
--	--

inventaire floristique (380 espèces)

Rareté en région Nord-Pas de Calais (TOUSSAINT B. et al., 2005) :

- ◆ E : Exceptionnel
- ◆ RR : très Rare
- ◆ R : Rare
- ◆ AR : Assez Rare
- ◆ PC : Peu Commun
- ◆ AC : Assez Commune
- ◆ C : Commune
- ◆ CC : Très Commune

Menace en région Nord-Pas de Calais (TOUSSAINT B. et al., 2005) :

- ◆ Ex : taxon éteint
- ◆ Ex ? : taxon présumé éteint
- ◆ EW : taxon éteint à l'état sauvage
- ◆ EW ? : taxon présumé éteint à l'état sauvage
- ◆ CR : taxon gravement menacé d'extinction
- ◆ EN : taxon menacé d'extinction
- ◆ VU : taxon vulnérable
- ◆ CD : taxon dépendant des mesures de conservation
- ◆ NT : taxon quasi menacé
- ◆ LC : taxon de préoccupation mineure

P : Protection :

- ◆ R1 : protection régionale, taxon protégé au titre de l'arrêté du 1/04/1991
- ◆ N1 : protection nationale, taxon protégé au titre de l'arrêté du 20/01/1982 modifié le 31/08/1995

Nom latin du taxon	Nom vernaculaire du taxon	Rareté NPC	Menace NPC	Législation	Intérêt patrim. NPC
<i>Acer campestre</i> L., 1753	Érable champêtre	CC	LC		Non
<i>Acer platanoides</i> L., 1753	Érable plane	AC	NA		Non

<i>Acer pseudoplatanus</i> L., 1753	Érable sycomore	CC	LC		Non
<i>Achillea millefolium</i> L., 1753	Achillée millefeuille	CC	LC		Non
<i>Achillea ptarmica</i> L., 1753	Achillée sternutatoire	AC{AC,E}	NT	R1	Oui
<i>Adoxa moschatellina</i> L., 1753	Moschatelline	C	LC		Non
<i>Aegopodium podagraria</i> L., 1753	Pogagraire	CC	LC		Non
<i>Aesculus hippocastanum</i> L., 1753	Marronnier d'Inde	AR	NA		Non
<i>Aethusa cynapium</i> L., 1753	Petite cigüe	C{C,E}	LC		Non
<i>Agrimonia eupatoria</i> L., 1753	Aigremoine	C	LC		Non
<i>Agrimonia procera</i> Wallr.	Aigremoine odorante	R	DD		oui
<i>Agrostis capillaris</i> L., 1753	Agrostide capillaire	C	LC		Non
<i>Agrostis stolonifera</i> L., 1753	Agrostide stolonifère	CC	LC		Non
<i>Ajuga reptans</i> L., 1753	Bugle rampante	C	LC		Non
<i>Alchemilla filicaulis</i> Buser subsp. <i>vestita</i> (Buser) Bradsh.	Alchémille à tige filiforme	E	EN		oui
<i>Alchemilla xanthochlora</i> Rothm., 1937	Alchémille vert jaune	AR	LC		Oui
<i>Alisma plantago-aquatica</i> L., 1753	Grand plantain d'eau	C	LC		Non
<i>Alliaria petiolata</i> (M.Bieb.) Cavara & Grande, 1913	Alliaire	C	LC		Non
<i>Allium vineale</i> L., 1753	Ail des vignes	AC	LC		Non
<i>Alnus glutinosa</i> (L.) Gaertn., 1790	Aulne glutineux	CC	LC		Non
<i>Alopecurus geniculatus</i> L., 1753	Vulpin genouillé	C	LC		Non
<i>Alopecurus myosuroides</i> Huds., 1762	Vulpin des champs	CC	LC		Non
<i>Alopecurus pratensis</i> L., 1753	Vulpin des prés	C	LC		Non
<i>Anemone nemorosa</i> L., 1753	Anémone des bois	C	LC		Non
<i>Angelica sylvestris</i> L., 1753	Angélique sauvage	C	LC		Non
<i>Anthoxanthum odoratum</i> L., 1753	Flouve odorante	C	LC		Non
<i>Anthriscus sylvestris</i> (L.) Hoffm., 1814	Cerfeuil des bois	CC	LC		Non
<i>Apera spica-venti</i> (L.) P.Beauv., 1812	Jouet-du-Vent	C	LC		Non
<i>Apium nodiflorum</i> (L.) Lag., 1821	Ache nodiflore	C	LC		Non
<i>Arabidopsis thaliana</i> (L.) Heynh., 1842	Arabette de thalius	C	LC		Non
<i>Arctium minus</i> (Hill) Bernh., 1800	Bardane à petites têtes	CC	LC		Non
<i>Arenaria serpyllifolia</i> L., 1753	Sabline à feuilles de serpolet	CC	LC		pp
<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) P.Beauv. ex J. & C.Presl subsp. <i>elatius</i>	Ray-grass français	CC	LC		pp
<i>Artemisia vulgaris</i> L., 1753	Armoise commune	CC	LC		Non
<i>Arum maculatum</i> L., 1753	Gouet tâcheté	CC	LC		Non
<i>Asplenium ruta-muraria</i> L., 1753	Doradille rue des murailles	CC	LC		Non
<i>Asplenium scolopendrium</i> L., 1753	Scolopendre	AC	LC		Non
<i>Asplenium trichomanes</i> L., 1753	Capillaire des murailles	AC	LC		Non
<i>Athyrium filix-femina</i> (L.) Roth, 1799	Fougère femelle	C	LC		Non
<i>Atriplex patula</i> L., 1753	Arroche étalée	CC	LC		Non
<i>Ballota nigra</i> L., 1753	Ballote noire	C{C,E}	LC		Non
<i>Barbarea intermedia</i> Boreau, 1840	Barbarée intermédiaire	AR	LC		Oui
<i>Barbarea vulgaris</i> R.Br., 1812	Barbarée commune	C	LC		Non
<i>Bellis perennis</i> L., 1753	Pâquerette	CC	LC		Non
<i>Betula pendula</i> Roth, 1788	Bouleau verruqueux	C	LC		Non
<i>Betula pubescens</i> Ehrh., 1791	Bouleau blanc	AC	LC		Non
<i>Brachypodium sylvaticum</i> (Huds.) P.Beauv., 1812	Brachypode des bois	C	LC		Non

<i>Bromus hordeaceus</i> L., 1753	Brome mou	CC	LC		pp
<i>Bromus sterilis</i> L., 1753	Brome stérile	CC	LC		Non
<i>Bryonia dioica</i> Jacq., 1774	Racine-vierge	CC	LC		Non
<i>Calamagrostis epigejos</i> (L.) Roth, 1788	Calamagrostide épigéios	C	LC		Non
<i>Callitriche platycarpa</i> Kütz., 1842	Callitriche à fruits plats	AC	LC		Non
<i>Callitriche stagnalis</i> Scop., 1772	Callitriche des marais	AC	LC		Non
<i>Caltha palustris</i> L., 1753	Populage des marais	AC	LC		Non
<i>Calystegia sepium</i> (L.) R.Br., 1810	Liseron des haies	CC	LC		Non
<i>Campanula rapunculoides</i> L., 1753	Campanule fausse-raiponce	RR{RR,E}	VU		Oui
<i>Campanula rapunculus</i> L., 1753	Campanule raiponce	PC	NT		Oui
<i>Campanula rotundifolia</i> L., 1753	Campanule à feuilles rondes	PC	NT		Oui
<i>Capsella bursa-pastoris</i> (L.) Medik., 1792	Capselle bourse-à-pasteur	CC	LC		Non
<i>Cardamine amara</i> L., 1753	Cardamine amère	PC	LC		Non
<i>Cardamine flexuosa</i> With., 1796	Cardamine flexueuse	AC	LC		Non
<i>Cardamine hirsuta</i> L., 1753	Cardamine hérissée	CC	LC		Non
<i>Cardamine pratensis</i> L., 1753	Cardamine des prés	C	LC		pp
<i>Carex acuta</i> L., 1753	Laïche aiguë	AR?	LC		Non
<i>Carex acutiformis</i> Ehrh., 1789	Laïche des marais	AC	LC		Non
<i>Carex caryophylla</i> Latourr., 1785	Laïche printanière	AR	LC		Non
<i>Carex cuprina</i> (Sandor ex Heuff.) Nendtv. ex A.Kern., 1863	Laïche cuivrée	C	LC		pp
<i>Carex demissa</i> Vahl ex Hartm., 1808	Laïche déprimée	AR	LC		Non
<i>Carex disticha</i> Huds., 1762	Laïche distique	AC	LC		Non
<i>Carex elongata</i> L., 1753	Laïche allongée	AR	NT	R1	Oui
<i>Carex flacca</i> Schreb., 1771	Laïche glauque	C	LC		Non
<i>Carex hirta</i> L., 1753	Laïche hérissée	CC	LC		Non
<i>Carex lepidocarpa</i> Tausch, 1834	Laïche écailleuse	RR	VU	R1	Oui
<i>Carex nigra</i> (L.) Reichard subsp. <i>nigra</i>	Laïche noire	AR	NT		Oui
<i>Carex pallescens</i> L., 1753	Laïche pâle	PC	LC		Non
<i>Carex pendula</i> Huds., 1762	Laïche à épis pendants	AC	LC		Non
<i>Carex pilulifera</i> L., 1753	Laïche à pilules	PC	LC		Non
<i>Carex pseudocyperus</i> L., 1753	Laïche faux-souchet	AC	LC		Non
<i>Carex remota</i> L., 1755	Laïche espacée	AC	LC		Non
<i>Carex riparia</i> Curtis, 1783	Laïche des rives	C	LC		Non
<i>Carex sylvatica</i> Huds., 1762	Laïche des bois	C	LC		Non
<i>Carex umbrosa</i> Host	Laïche des ombrages	RR	VU		Oui
<i>Carex vesicaria</i> L., 1753	Laïche vésiculeuse	AR	LC		Oui
<i>Carex vulpina</i> L., 1753	Laïche des renards	R	NT	R1	Oui
<i>Carpinus betulus</i> L., 1753	Charme	CC	LC		Non
<i>Castanea sativa</i> Mill., 1768	Chataignier	AC	NA		Non
<i>Centaurea jacea</i> L., 1753	Centaurée jacée	CC	LC		Non
<i>Centaurea scabiosa</i> L., 1753	Centaurée scabieuse	AC	LC		Non
<i>Cerastium fontanum</i> Baumg., 1816	Céraïste commune	CC	LC		Non
<i>Cerastium glomeratum</i> Thuill., 1799	Céraïste aggloméré	CC	LC		Non
<i>Ceratophyllum demersum</i> L., 1753	Cornifle nageant	AC	LC		Non
<i>Chaerophyllum temulum</i> L., 1753	Chérophylle penché	CC	LC		Non
<i>Chelidonium majus</i> L., 1753	Grande chélidoine	CC	LC		Non
<i>Chenopodium album</i> L., 1753	Chénopode blanc	CC	LC		Non
<i>Chenopodium hybridum</i>	Chénopode hybride	RR	VU		Oui

<i>Chrysosplenium alternifolium</i> L., 1753	Dorine à feuilles alternes	AR	LC	R1	Oui
<i>Chrysosplenium oppositifolium</i> L., 1753	Dorine à feuilles opposées	PC	LC		Non
<i>Circaea lutetiana</i> L., 1753	Circée de Paris	C	LC		Non
<i>Cirsium arvense</i> (L.) Scop., 1772	Cirse des champs	CC	LC		Non
<i>Cirsium oleraceum</i> (L.) Scop., 1769	Cirse des maraicher	C	LC		Non
<i>Cirsium palustre</i> (L.) Scop., 1772	Cirse des marais	C	LC		Non
<i>Cirsium vulgare</i> (Savi) Ten., 1838	Cirse commun	CC	LC		Non
<i>Clematis vitalba</i> L., 1753	Clématite des haies	C	LC		Non
<i>Clinopodium vulgare</i> L., 1753	Sariette commune	C	LC		Non
<i>Convolvulus arvensis</i> L., 1753	Liseron des haies	CC	LC		Non
<i>Conyza canadensis</i> (L.) Cronquist, 1943	Vergerette du Canada	CC	NA		Non
<i>Cornus sanguinea</i> L., 1753	Cornouiller sanguin	CC	LC		Non
<i>Corylus avellana</i> L., 1753	Noisetier, Avelinier	CC	LC		Non
<i>Crataegus monogyna</i> Jacq., 1775	Aubépine à un style	CC	LC		Non
<i>Crepis biennis</i> L., 1753	Crépide bisannuelle	PC	LC		Non
<i>Crepis capillaris</i> (L.) Wallr., 1840	Crépide capillaire	CC	LC		Non
<i>Cruciata laevipes</i> Opiz, 1852	Gaillet croisette	AC	LC		Non
<i>Cydonia oblonga</i> Mill., 1768	Cognassier	#	NA		Non
<i>Cymbalaria muralis</i> f. <i>toutonii</i> (A.Chev.) Cufod., 1947	Cymbalaire des murs	C	NA		Non
<i>Cynosurus cristatus</i> L., 1753	Crételle	C	LC		Non
<i>Cytisus scoparius</i> (L.) Link, 1822	Genêt à balai	C	LC		Non
<i>Dactylis glomerata</i> L., 1753	Dactyle aggloméré	CC	LC		Non
<i>Daucus carota</i> L., 1753	Carotte sauvage	CC	LC		pp
<i>Deschampsia cespitosa</i> (L.) P.Beauv., 1812	Canche cespiteuse	C	LC		Non
<i>Dianthus armeria</i> L., 1753	Oeillet velu	RR{RR,E,E}	VU	R1;C	Oui
<i>Digitalis purpurea</i> L., 1753	Digitale pourpre	PC{PC,RR?}	LC		Non
<i>Dipsacus fullonum</i> L., 1753	Cabaret des oiseaux	C	LC		Non
<i>Draba muralis</i> L., 1753	Drave des murailles	RR	VU		Oui
<i>Dryopteris carthusiana</i> (Vill.) H.P.Fuchs, 1959	Dryoptéris des chartreux	C	LC		Non
<i>Dryopteris filix-mas</i> (L.) Schott, 1834	Fougère mâle	CC	LC		Non
<i>Echium vulgare</i> L., 1753	Vipérine commune	C	LC		Non
<i>Eleocharis palustris</i> (L.) Roem. & Schult., 1817	Scirpe des marais	AC	LC		Non
<i>Elodea nuttallii</i> (Planch.) H.St.John, 1920	Élodée à feuilles étroites	PC	NA		Non
<i>Elymus repens</i> (L.) Gould, 1947	Chiendent rampant	CC	LC		Non
<i>Epilobium angustifolium</i> L., 1753	Épilobe en épi	CC	LC		Non
<i>Epilobium hirsutum</i> L., 1753	Épilobe hérissé	CC	LC		Non
<i>Epilobium montanum</i> L., 1753	Épilobe des montagnes	C	LC		Non
<i>Epilobium palustre</i> L., 1753	Épilobe des marais	AR	NT		Oui
<i>Epilobium parviflorum</i> Schreb., 1771	Épilobe à petites fleurs	CC	LC		Non
<i>Epilobium tetragonum</i> L., 1753	Épilobe à tige carrée	CC	LC		Non
<i>Epipactis helleborine</i> (L.) Crantz, 1769	Épipactis à larges feuilles	C	LC	A2<>6;C(1)	pp
<i>Equisetum arvense</i> L., 1753	Prêle des champs	CC	LC		Non
<i>Equisetum fluviatile</i> L., 1753	Prêle des eaux	PC	LC		Non
<i>Equisetum palustre</i> L., 1753	Prêle des marais	C	LC		Non
<i>Erodium cicutarium</i> (L.) L'Hér., 1789	Érodium à feuilles de cigue	AC	LC		pp

<i>Erophila verna</i> (L.) Chevall., 1827	Drave printanière	CC	LC		Non
<i>Euonymus europaeus</i> L., 1753	Bonnet-d'évêque	C	LC		Non
<i>Eupatorium cannabinum</i> L., 1753	Eupatoire à feuilles de chanvre	CC	LC		Non
<i>Euphorbia amygdaloides</i> L., 1753	Euphorbe des bois	AC	LC		Non
<i>Euphorbia helioscopia</i> L., 1753	Euphorbe réveil matin	CC	LC		Non
<i>Euphorbia peplus</i> L., 1753	Euphorbe omblette	CC	LC		Non
<i>Fagus sylvatica</i> L., 1753	Hêtre, Fouteau	C	LC		Non
<i>Fallopia convolvulus</i> (L.) Á.Löve, 1970	Renouée liseron	CC	LC		Non
<i>Fallopia japonica</i> (Houtt.) Ronse Decr., 1988	Renouée du Japon	CC	NA		Non
<i>Festuca arundinacea</i> Schreb., 1771	Fétuque roseau	CC	LC		Non
<i>Festuca gigantea</i> (L.) Vill., 1787	Fétuque géante	C	LC		Non
<i>Festuca pratensis</i> Huds., 1762	Fétuque des prés	AC	LC		Non
<i>Filipendula ulmaria</i> (L.) Maxim., 1879	Reine des prés	C	LC		Non
<i>Fragaria vesca</i> L., 1753	Fraisier sauvage	C	LC		Non
<i>Frangula dodonei</i> Ard. subsp. <i>dodonei</i>	Bourdainie	AC	LC		Non
<i>Fraxinus excelsior</i> L., 1753	Frêne élevé	CC	LC		Non
<i>Galanthus nivalis</i> L., 1753	Perce-neige	AC{R?,AC}	NA	H5;C;A2<>1	Non
<i>Galeopsis tetrahit</i> L., 1753	Galéopsis tétrahit	CC	LC		Non
<i>Galium aparine</i> L., 1753	Gaillet gratteron	CC	LC		Non
<i>Galium debile</i> Desv., 1818	Gaillet chétif	E	EN		Oui
<i>Galium mollugo</i> L., 1753	Gaillet commun	CC	LC		pp
<i>Galium palustre</i> L., 1753	Gaillet des marais	C	LC		Non
<i>Galium uliginosum</i> L., 1753	Gaillet aquatique	AR	NT		Oui
<i>Galium verum</i> L., 1753	Gaillet jaune	AC	LC		pp
<i>Genista tinctoria</i>	Genêt des teinturiers	R	NT	R1p	pp
<i>Geranium columbinum</i> L., 1753	Géranium des colombes	AC	LC		Non
<i>Geranium dissectum</i> L., 1755	Géranium découpé	CC	LC		Non
<i>Geranium molle</i> L., 1753	Géranium à feuilles molles	CC	LC		Non
<i>Geranium phaeum</i> L., 1753	Géranium brun	RR	NA		Non
<i>Geranium robertianum</i> L., 1753	Herbe à Robert	CC	LC		Non
<i>Geum urbanum</i> L., 1753	Benoîte commune	CC	LC		Non
<i>Glechoma hederacea</i> L., 1753	Lierre terrestre	CC	LC		Non
<i>Glyceria fluitans</i> (L.) R.Br., 1810	Glycérie flottante	C	LC		Non
<i>Glyceria maxima</i> (Hartm.) Holmb., 1919	Glycérie aquatique	AC	LC		Non
<i>Hedera helix</i> L., 1753	Lierre grimpant	CC	LC		Non
<i>Helleborus foetidus</i> L., 1753	Hellébore fétide	RR{E,E,E}	DD		Oui
<i>Helleborus viridis</i> L. subsp. <i>occidentalis</i> (Reut.) Schiffn.	Hellébore vert	AR	LC	R1p	oui
<i>Heracleum sphondylium</i> L., 1753	Patte d'ours	CC	LC		pp
<i>Hieracium lachenalii</i> C.C.Gmel., 1808	Éperviaire vulgaire	AC	LC		Non
<i>Hieracium murorum</i> L., 1753	Épervière des murs	PC	LC		Non
<i>Hieracium pilosella</i> L., 1753	Piloselle	C	LC		Non
<i>Hieracium umbellatum</i> L., 1753	Épervière en ombelle	PC	LC		Non
<i>Holcus lanatus</i> L., 1753	Houlque laineuse	CC	LC		Non
<i>Holcus mollis</i> L., 1759	Houlque molle	C	LC		Non

<i>Hyacinthoides non-scripta</i> (L.) Chouard ex Rothm., 1944	Jacinthe sauvage	C	LC	C	Non
<i>Hypericum perforatum</i> L., 1753	Millepertuis perforé	CC	LC		Non
<i>Hypochaeris radicata</i> L., 1753	Porcelle enracinée	CC	LC		Non
<i>Ilex aquifolium</i> L., 1753	Houx	C	LC	C	Non
<i>Impatiens noli tangere</i>	Balsamine n'y touchez pas	AR	LC		Oui
<i>Iris pseudacorus</i> L., 1753	Iris faux acore	C	LC		Non
<i>Jacobaea aquatica</i> (Hill) P.Gaertn., B.Mey. & Scherb., 1801	Séneçon aquatique	PC	LC		Oui
<i>Juglans regia</i> L., 1753	Noyer commun	PC	NA		Non
<i>Juncus acutiflorus</i> Ehrh. ex Hoffm., 1791	Jonc à tépales aigus	PC	LC		Non
<i>Juncus articulatus</i> L., 1753	Jonc à fruits luisants	C	LC		Non
<i>Juncus bufonius</i> L., 1753	Jonc des crapauds	C	LC		Non
<i>Juncus conglomeratus</i> L., 1753	Jonc aggloméré	AC	LC		Non
<i>Juncus effusus</i> L., 1753	Jonc épars	CC	LC		Non
<i>Juncus inflexus</i> L., 1753	Jonc glauque	CC	LC		Non
<i>Juncus tenuis</i> Willd., 1799	Jonc grêle	AC	NA		Non
<i>Lactuca serriola</i> L., 1756	Laitue scariole	CC	LC		Non
<i>Lamium album</i> L., 1753	Lamier blanc	CC	LC		Non
<i>Lamium galeobdolon</i> (L.) L., 1759	Lamier jaune	C{C,(AR)}	LC		Non
<i>Lamium purpureum</i> L., 1753	Lamier pourpre	CC	LC		Non
<i>Lapsana communis</i> L., 1753	Lampsane commune	CC	LC		Non
<i>Lathyrus linifolius</i> (Reichard) Bässler, 1971	Gesse des montagnes	R	VU		Oui
<i>Lathyrus pratensis</i> L., 1753	Gesse des prés	CC	LC		Non
<i>Lemna minor</i> L., 1753	Petite lentille d'eau	C	LC		Non
<i>Leucanthemum vulgare</i> Lam., 1779	Marguerite commune	CC	LC		Non
<i>Ligustrum vulgare</i> L., 1753	Troëne	CC	LC		Non
<i>Linaria vulgaris</i> Mill., 1768	Linaire commune	CC	LC		Non
<i>Listera ovata</i> (L.) R.Br., 1813	Listère ovale	C	LC	A2<>6;C(1)	Non
<i>Lolium multiflorum</i> Lam., 1779	Ivraie multiflore	C	NA		Non
<i>Lolium perenne</i> L., 1753	Ivraie vivace	CC	LC		Non
<i>Lonicera periclymenum</i> L., 1753	Chèvrefeuille des bois	C	LC		Non
<i>Lotus corniculatus</i> L., 1753	Lotier corniculé	CC	LC		Non
<i>Lotus pedunculatus</i> Cav., 1793	Lotus des marais	C	LC		Non
<i>Luzula campestris</i> (L.) DC., 1805	Luzule champêtre	AC	LC		Non
<i>Luzula luzuloides</i> (Lam.) Dandy & Wilmott, 1938	Luzule blanche	RR	VU		Oui
<i>Luzula multiflora</i> (Ehrh.) Lej., 1811	Luzule à nombreuses fleurs	AC	LC		pp
<i>Luzula pilosa</i> (L.) Willd., 1809	Luzule de printemps	AC	LC		Non
<i>Luzula sylvatica</i> (Huds.) Gaudin, 1811	Luzule des bois	AR	LC	R1	Oui
<i>Lychnis flos-cuculi</i> L., 1753	Oeil-de-perdrix	AC	LC		Non
<i>Lycopus europaeus</i> L., 1753	Lycophe d'Europe	C	LC		Non
<i>Lysimachia arvensis</i> (L.) U.Manns & Anderb.	Mouron rouge	C	LC		Non
<i>Lysimachia nemorum</i> L., 1753	Lysimaque des bois	AC	LC		Non
<i>Lysimachia nummularia</i> L., 1753	Lysimaque nummulaire	C	LC		Non
<i>Lysimachia vulgaris</i> L., 1753	Lysimaque commune	AC	LC		Non
<i>Lythrum salicaria</i> L., 1753	Salicaire commune	C	LC		Non
<i>Malus sylvestris</i> Mill., 1768	Pommier sauvage	PC{AR,AR?}	VU		pp
<i>Malva moschata</i> L., 1753	Mauve musquée	AC{AC,?,R?}	LC		Non

<i>Malva neglecta</i> Wallr., 1824	Petite mauve	C	LC		Non
<i>Medicago lupulina</i> L., 1753	Luzerne lupuline	CC	LC		Non
<i>Melica uniflora</i> Retz., 1779	Mélique uniflore	AC	LC		Non
<i>Mentha aquatica</i> L., 1753	Menthe aquatique	C	LC		Non
<i>Mercurialis perennis</i> L., 1753	Mercuriale vivace	C	LC		Non
<i>Milium effusum</i> L., 1753	Millet diffus	C	LC		Non
<i>Moehringia trinervia</i> (L.) Clairv., 1811	Sabline à trois nervures	C	LC		Non
<i>Molinia caerulea</i> (L.) Moench, 1794	Molinie bleue	AR	LC		Non
<i>Montia minor</i>	Montie naine	R	VU		Oui
<i>Myosotis arvensis</i> Hill, 1764	Myosotis des champs	CC	LC		Non
<i>Myosotis ramosissima</i> Rochel, 1814	Myosotis rameux	AC	LC		Non
<i>Myosotis scorpioides</i> L., 1753	Myosotis des marais	C	LC		Non
<i>Myosoton aquaticum</i> (L.) Moench, 1794	Stellaire aquatique	C	LC		Non
<i>Narcissus pseudonarcissus</i> L., 1753	Jonquille des bois	PC?	LC	C2p	pp
<i>Nardus stricta</i> L., 1753	Nard raide	RR	VU	R1	Oui
<i>Nasturtium officinale</i> R.Br., 1812	Cresson des fontaines	C	LC		Non
<i>Nuphar lutea</i> (L.) Sm., 1809	Nénuphar jaune	PC	LC		Non
<i>Orchis mascula</i> (L.) L., 1755	Orchis mâle	PC	LC	R1;A2<>6;C(1)	Oui
<i>Origanum vulgare</i> L., 1753	Origan commun	C	LC		Non
<i>Oxalis acetosella</i> L., 1753	Pain de coucou	AC	LC		Non
<i>Pastinaca sativa</i> L., 1753	Panais cultivé	C{AC,AC}	LC		Non
<i>Persicaria amphibia</i> (L.) Gray, 1821	Persicaire flottante	CC	LC		Non
<i>Persicaria hydropiper</i> (L.) Spach, 1841	Renouée Poivre d'eau	C	LC		Non
<i>Persicaria maculosa</i> Gray, 1821	Renouée Persicaire	CC	LC		Non
<i>Phalaris arundinacea</i> L., 1753	Baldingère faux-roseau	CC{CC,RR}	LC		Non
<i>Phleum pratense</i> L., 1753	Fléole des prés	CC	LC		Non
<i>Phragmites australis</i> (Cav.) Trin. ex Steud., 1840	Roseau	C	LC		Non
<i>Phyteuma spicatum</i> L., 1753	Raiponce en épi	R	LC		Oui
<i>Picea abies</i> (L.) H.Karst., 1881	Épicéa commun	?	NA		Non
<i>Pimpinella major</i> (L.) Huds., 1762	Grand boucage	C	LC		pp
<i>Plantago lanceolata</i> L., 1753	Plantain lancéolé	CC	LC		Non
<i>Plantago major</i> L., 1753	Plantain majeur	CC	LC		Non
<i>Plantago media</i> L., 1753	Plantain moyen	AC	LC		Non
<i>Poa annua</i> L., 1753	Pâturin annuel	CC	LC		Non
<i>Poa chaixii</i> Vill., 1786	Pâturin de Chaix	R	NT	R1	Oui
<i>Poa compressa</i> L., 1753	Pâturin comprimé	C	LC		Non
<i>Poa nemoralis</i> L., 1753	Pâturin des bois	C	LC		Non
<i>Poa palustris</i> L., 1759	Pâturin des marais	R	LC		Oui
<i>Poa pratensis</i> L., 1753	Pâturin des prés	CC	LC		Non
<i>Poa trivialis</i> L., 1753	Pâturin commun	CC	LC		Non
<i>Polygonatum multiflorum</i> (L.) All., 1785	Sceau de Salomon multiflore	C	LC		Non
<i>Polygonum aviculare</i> L., 1753	Renouée des oiseaux	CC{CC,E}	LC		Non
<i>Polygonum bistorta</i> L.	Langue de Boeuf	D	NA		Non
<i>Polystichum aculeatum</i> (L.) Roth	Polystic à aiguillons	AR	LC		Oui
<i>Populus tremula</i> L., 1753	Peuplier Tremble	C	LC		Non
<i>Potamogeton natans</i> L., 1753	Potamot nageant	AR	VU		Oui
<i>Potamogeton pectinatus</i> L., 1753	Potamot de Suisse	AC	LC		Non

<i>Potentilla anserina</i> L., 1753	Ansérine	CC	LC		Non
<i>Potentilla erecta</i> (L.) Räsch., 1797	Potentille tormentille	PC	LC		Non
<i>Potentilla reptans</i> L., 1753	Potentille rampante	CC	LC		Non
<i>Primula elatior</i> (L.) Hill, 1765	Primevère élevée	C	LC		Non
<i>Primula veris</i> L. subsp. <i>veris</i>	Brérelle	C	LC		Non
<i>Prunella vulgaris</i> L., 1753	Brunelle commune	CC	LC		Non
<i>Prunus avium</i> (L.) L., 1755	Merisier vrai	CC	LC		Non
<i>Prunus spinosa</i> L., 1753	Épine noire	CC	LC		Non
<i>Pteridium aquilinum</i> (L.) Kuhn, 1879	Fougère aigle	C	LC		Non
<i>Quercus petraea</i> Liebl., 1784	Chêne sessile	PC	LC		Non
<i>Quercus robur</i> L., 1753	Chêne pédonculé	CC	LC		Non
<i>Ranunculus acris</i> L., 1753	Bouton d'or	CC	LC		Non
<i>Ranunculus ficaria</i> L., 1753	Ficaire printanière	CC	LC		Non
<i>Ranunculus flammula</i> L., 1753	Renoncule flammette	AC	LC		Non
<i>Ranunculus repens</i> L., 1753	Renoncule rampante	CC	LC		Non
<i>Rhamnus cathartica</i> L., 1753	Nerprun purgatif	AC	LC		Non
<i>Rhinanthus angustifolius</i> C.C.Gmel., 1806	Rhinanthe à grandes fleurs	AR	NT		Oui
<i>Rhinanthus minor</i> L., 1756	Petit cocriste	AR	VU		Oui
<i>Ribes uva-crispa</i> L., 1753	Groseillier à maquereau	C	LC		Non
<i>Rosa canina</i> L., 1753	Rosier des chiens, Rosier des haies	CC	LC		Non
<i>Rosa tomentosa</i> Smith	Rosier tomenteux	AR	LC	R1	Oui
<i>Rubus idaeus</i> L., 1753	Framboisier	C{C,R?}	LC		Non
<i>Rubus ulmifolius</i> Schott, 1818	Rosier à feuilles d'orme	CC	LC		Non
<i>Rumex acetosa</i> L., 1753	Oseille des prés	CC	LC		Non
<i>Rumex acetosella</i> L., 1753	Petite oseille	AC	LC		pp
<i>Rumex crispus</i> L., 1753	Rumex crépu	CC	LC		Non
<i>Rumex hydrolapathum</i> Huds., 1778	Patience d'eau	AC	LC		Non
<i>Rumex obtusifolius</i> L., 1753	Patience à feuilles obtuses	CC	LC		Non
<i>Sagina procumbens</i> L., 1753	Sagine couchée	CC	LC		Non
<i>Salix alba</i> L., 1753	Saule blanc	CC	LC		Non
<i>Salix caprea</i> L., 1753	Saule marsault	CC	LC		Non
<i>Salix cinerea</i> L., 1753	Saule cendré	CC	LC		Non
<i>Salix viminalis</i> L., 1753	Osier blanc	C	LC		Non
<i>Sambucus nigra</i> L., 1753	Sureau noir	CC	LC		Non
<i>Sanguisorba minor</i> Scop., 1771	Petite Pimprenelle	AC	LC		Non
<i>Saxifraga granulata</i> L., 1753	Saxifrage granulé	AR	EN	R1	Oui
<i>Saxifraga tridactylites</i> L., 1753	Saxifrage à trois doigts	AC	LC		Non
<i>Scirpus sylvaticus</i> L., 1753	Scirpe des bois	AC	LC	R1	Oui
<i>Scrophularia auriculata</i> L., 1753	Scrofulaire aquatique	C	LC		Non
<i>Scrophularia nodosa</i> L., 1753	Scrophulaire noueuse	C	LC		Non
<i>Scutellaria galericulata</i> L., 1753	Scutellaire casquée	AC	LC		Non
<i>Sedum acre</i> L., 1753	Poivre de muraille	C	LC		Non
<i>Sedum album</i> L., 1753	Orpin blanc	AR	LC		Non
<i>Sedum forsterianum</i> Sm., 1808	Orpin de Forster	RR{D?;RR}	CR*		(Oui)
<i>Sedum rupestre</i> L.	Orpin réfléchi	R	DD		Oui
<i>Senecio inaequidens</i> DC., 1838	Séneçon sud-africain	AC	NA		Non
<i>Senecio ovatus</i> (Gaertn., B. Mey. et Scherb.) Willd. subsp. <i>alpestris</i> (Gaudin) He	Séneçon de Fuchs	PC	LC		Oui
<i>Senecio vulgaris</i> L., 1753	Séneçon commun	E	NA		Non

<i>Silene dioica</i> (L.) Clairv., 1811	Compagnon rouge	C	LC		Non
<i>Silene flos-cuculi</i> (L.) Clairv., 1811	Fleur de coucou	AC	LC		Non
<i>Silene vulgaris</i> (Moench) Garcke, 1869	Silène enflé	AC{AC,E}	LC	R1p	pp
<i>Sisymbrium officinale</i> (L.) Scop., 1772	Moutarde	CC	LC		Non
<i>Solanum dulcamara</i> L., 1753	Douce amère	CC	LC		Non
<i>Solanum nigrum</i> L., 1753	Morelle noire	CC{CC,(RR?)}	LC		Non
<i>Sonchus asper</i> (L.) Hill, 1769	Laiteron épineux	CC	LC		Non
<i>Sonchus oleraceus</i> L., 1753	Laiteron potager,	CC	LC		Non
<i>Sorbus aucuparia</i> L., 1753	Sorbier des oiseleurs	C	LC		Non
<i>Sparganium emersum</i> Rehmman, 1871	Rubaniér émergé	AR	LC		Non
<i>Sparganium erectum</i> L., 1753	Rubaniér dressé	AC	LC		Non
<i>Stachys palustris</i> L., 1753	Épiaire des marais	C	LC		Non
<i>Stachys sylvatica</i> L., 1753	Épiaire des bois	CC	LC		Non
<i>Stellaria alsine</i> Grimm, 1767	Stellaire des sources	AC	LC		Non
<i>Stellaria graminea</i> L., 1753	Stellaire graminée	C	LC		Non
<i>Stellaria holostea</i> L., 1753	Stellaire holostée	C	LC		Non
<i>Stellaria media</i> (L.) Vill., 1789	Mouron des oiseaux	CC	LC		pp
<i>Stellaria palustris</i> Retz., 1795	Stellaire glauque	AR	NT	R1	Oui
<i>Succisa pratensis</i> Moench, 1794	Succise des prés	PC	LC		Non
<i>Symphytum officinale</i> L., 1753	Grande consoude	CC	LC		Non
<i>Tanacetum vulgare</i> L., 1753	Tanaisie commune	CC	LC		Non
<i>Teucrium scordium</i> L., 1753	Germandrée des marais	R	NT	R1	Oui
<i>Teucrium scorodonia</i> L., 1753	Germandrée	AC	LC		Non
<i>Thymus pulegioides</i> L., 1753	Thym commun	AC	LC		Non
<i>Torilis japonica</i> (Houtt.) DC., 1830	Torilis faux-cerfeuil	CC	LC		Non
<i>Tragopogon pratensis</i> L., 1753	Salsifis des prés	C	LC		Non
<i>Trifolium campestre</i> Schreb., 1804	Trèfle champêtre	C	LC		Non
<i>Trifolium dubium</i> Sibth., 1794	Trèfle douteux	CC	LC		Non
<i>Trifolium pratense</i> L., 1753	Trèfle des prés	CC	LC		Non
<i>Trifolium repens</i> L., 1753	Trèfle rampant	CC	LC		Non
<i>Tussilago farfara</i> L., 1753	Tussilage	CC	LC		Non
<i>Typha latifolia</i> L., 1753	Massette à larges feuilles	C	LC		Non
<i>Urtica dioica</i> L., 1753	Ortie dioïque	CC	LC		Non
<i>Valeriana dioica</i>	Valériane dioïque	AR	NT	R1	Oui
<i>Valeriana repens</i> Host	Valériane rampante	C	LC		Non
<i>Valerianella carinata</i>	Mâche carénée	PC	LC		Oui
<i>Verbascum thapsus</i> L., 1753	Molène bouillon-blanc	C	LC		Non
<i>Verbena officinalis</i> L., 1753	Verveine officinale	C	LC		Non
<i>Veronica arvensis</i> L., 1753	Véronique des champs	CC	LC		Non
<i>Veronica beccabunga</i> L., 1753	Cresson de cheval	C	LC		Non
<i>Veronica chamaedrys</i> L., 1753	Véronique petit chêne	CC	LC		Non
<i>Veronica hederifolia</i> L., 1753	Véronique à feuilles de lierre	CC	LC		Non
<i>Veronica officinalis</i> L., 1753	Véronique officinale	AC	LC		Non
<i>Veronica persica</i> Poir., 1808	Véronique de Perse	CC	NA		Non
<i>Veronica scutellata</i>	Véronique à écussons	AR	LC	R1	Oui
<i>Veronica serpyllifolia</i> L., 1753	Véronique à feuilles de serpolet	C	LC		Non
<i>Viburnum lantana</i> L., 1753	Viorne mancienne	AC	LC		Non
<i>Vicia cracca</i> L., 1753	Vesce cracca	CC	LC		Non

<i>Vicia sativa</i> L., 1753	Vesce cultivée	CC	LC		Non
<i>Vicia sepium</i> L., 1753	Vesce des haies	C	LC		Non
<i>Vicia tetrasperma</i> (L.) Schreb., 1771	Vesce à quatre graines	C	LC		pp
<i>Vinca minor</i> L., 1753	Petite pervenche	C	LC		Non
<i>Viola odorata</i> L., 1753	Violette odorante	C	LC		Non
<i>Viola reichenbachiana</i> Jord. ex Boreau, 1857	Violette des bois	C	LC		Non
<i>Viola riviniana</i> Rchb., 1823	Violette de rivin	C	LC		Non

Inventaire faunistique

LRN : Liste Rouge Nationale

LC : Espèce de préoccupation mineure.

NT : Espèce quasi-menacée

VU : espèce vulnérables

LRNn : Liste Rouge National **nicheur** pour oiseaux

LRR : Liste Rouge Régionale

Rareté: Taux d'occupation du territoire régional en utilisant une maille de 25 ou 100 km².

CC : Très commun

C : Commun

AC : Assez Commun

DO : Directive « Oiseaux » n° 79/409 CE du 02/04/1979

- ◆ Ann I = espèce inscrite à l'annexe I : espèce devant faire l'objet d'une protection spéciale.

Avifaune :

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LRNn	LRRn	RAR_REG	REGLEMENTAIRES
<i>Accipiter gentilis</i>	Autour des palombes	LC	L	AR	P III
<i>Accipiter nisus</i> (Linné, 1758)	Epervier d'Europe	LC	NM	C	P III
<i>Acrocephalus palustris</i>	Rousserolle verderolle	LC	NM	PC	P III
<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	Rousserolle effarvatte	LC	D	PC	P III
<i>Actitis hypoleucos</i> (Linné, 1758)	Chevalier guigette	LC		AC	
<i>Aegithalos caudatus</i>	Mésange à longue queue	0	00	0	0
<i>Alauda arvensis</i> Linné, 1758	Alouette des champs	LC	D	AC	
<i>Alcedo atthis</i> (Linné, 1758)	Martin pêcheur	LC	NM	AC	DO I
<i>Alopochen aegyptiaca</i> (Linné, 1766)	Ouette d'Egypte	Na a		PC	
<i>Anas clypeata</i> Linné, 1758	Canard souchet	LC	NM	AC	
<i>Anas crecca</i> Linné, 1758	Sarcelle d'hiver	VU	EN	AC	
<i>Anas penelope</i> Linné, 1758	Canard siffleur	NA B		AC	
<i>Anas platyrhynchos</i>	Canard colvert	LC	NM	C	DO II, DO III;EC 1
<i>Anas strepera</i> Linné, 1758	Canard chipeau	LC	R	AC	Z 1;DO II;EC 1
<i>Anser anser</i> (Linné, 1758)	Oie cendré	VU	EN	AC	
<i>Anthus pratensis</i> (Linné, 1758)	Pipit farlouse	VU	NM	AC	
<i>Anthus trivialis</i>	Pipit des arbres	LC	D	AR	P III
<i>Apus apus</i> (Linné, 1758)	Martinet noir	LC	NM	AC	
<i>Ardea cinerea</i>	Héron cendré	LC	L	C	P III
<i>Asio otus</i> (Linné, 1758)	Hibou moyen duc	LC	NM	PC	
<i>Aythya ferina</i>	Fuligule milouin	LC	L	AC	DO II, DO III;EC 1
<i>Aythya fuligula</i> (Linné, 1758)	Fuligule morillon	LC	L	AC	
<i>Branta canadensis</i> (Linné, 1758)	Bernache du canada	Na a	R	AC	
<i>Branta leucopsis</i> (Bechstein,	Bernache nonette			PC	DO I;P III

1803)					
<i>Bucephala clangula</i> (Linné, 1758)	Garrot à oeil d'or	NA B		PC	
<i>Buteo buteo</i>	Buse variable	LC	NM	CC	0
<i>Calidris alpina</i> (Linné, 1758)	Bécasseau variable	NA B		PC	
<i>Carduelis cannabina</i>	Linotte mélodieuse	VU	NM	AC	P III
<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant	LC	NM	AC	P III
<i>Carduelis chloris</i>	Verdier d'Europe	LC	NM	AC	P III
<i>Carduelis flammea</i> (Linné, 1758)	Sizerin flammé	DD	VU	AR	
<i>Carduelis spinus</i> (Linné, 1758)	Tarin des aulnes			AR	
<i>Casmerodius albus</i>	Grande Aigrette	NT		0 AC	DO I;P III
<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins	LC	NM	AC	P III
<i>Certhia familiaris</i> Linné, 1758	Grimpereau des bois	LC		RR	Z 1;P III
<i>Chlidonias niger</i> (Linné, 1758)	Guifette noire	VU		AR	DO I
<i>Chroicocephalus ridibundus</i> (Linné, 1766)	Mouette rieuse	LC	L	C	
<i>Ciconia ciconia</i> (Linné, 1758)	Cigogne blanche	LC		PC	
<i>Ciconia nigra</i>	Cigogne noire	EN		0 AR	Z 1;DO I;P III
<i>Circus aeruginosus</i> (Linné, 1758)	Busard des roseaux	VU	NM	C	DO I
<i>Coccothraustes coccothraustes</i> (Linné, 1758)	Gros bec casse noyaux	LC	NM	PC	
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	LC	NM	C	DO II, DO III;EC 1;EN 1
<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	LC	NM	AC	DO II;EC 1;EN 1
<i>Corvus frugilegus</i>	Corbeau freux	LC	NM	C	DO II;EC 1;EN 1
<i>Corvus monedula</i>	Choucas des tours	LC	NM	CC	DOII
<i>Cuculus canorus</i>	Coucou gris	LC	NM	AC	P III
<i>Cygnus atratus</i> (Latham, 1790)	Cygne noir			AR	
<i>Cygnus cygnus</i> (Linné, 1758)	Cygne chanteur			R	
<i>Cygnus olor</i> (Gmelin, 1789)	Cygne tuberculé	Na a	NM	C	
<i>Delichon urbica</i>	Hirondelle de fenêtre	LC	NM	AC	P III
<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche	LC	NM	AC	P III
<i>Dendrocopos medius</i> (Linné, 1758)	Pic mar	LC	L	AR	
<i>Dryocopus martius</i> (Linné, 1758)	Pic noir	LC	L	AR	Z 1;DO I;P III
<i>Emberiza citrinella</i>	Bruant jaune	NT	D	AC	P III
<i>Emberiza schoeniclus</i> (Linné, 1758)	Bruant des roseaux	LC	D	PC	
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	LC	NM	AC	P III
<i>Falco subbuteo</i>	Faucon hobereau	LC	NM	AC	P III
<i>Falco tinnunculus</i> Linné, 1758	Faucon crécerelle	LC	NM	C	P III
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	LC	NM	C	P III

<i>Fringilla montifringilla</i> (Linné, 1758)	Pinson du nord			PC	
<i>Fulica atra</i> Linné, 1758	Foulque macroule	LC	NM	C	DO II, DO III; EC 1
<i>Gallinago gallinago</i> (Linné, 1758)	Bécassine des marais	EN	EN	AC	Z 1; DO II, DO III; EC 1
<i>Gallinula chloropus</i>	Poule-d'eau, Gallinule poule-d'eau	LC	NM	C	DO II; EC 1
<i>Gallinula chloropus</i> (Linné, 1758)	Gallinule poule d'eau	LC	NM	C	DO II; EC 1
<i>Garrulus glandarius</i> (Linné, 1758)	Geai des chênes	LC	NM	AC	DO II; EC 1
<i>Hippolais polyglotta</i>	Hypolaïs polyglotte, Petit contrefaisant	LC	NM	AR	P III
<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique, Hirondelle de cheminée	LC	D	AC	P III
<i>Lanius collurio</i>	Pie-grièche écorcheur	LC	VU	AR	Z 1; DO I; P III
<i>Lanius excubitor</i> Linné, 1758	Pie grièche grise	EN	VU	AR	Z 1; P III
<i>Larus argentatus</i> Pontoppidan, 1763	Goéland argenté	LC	L	AC	Z 1; DO II; P III
<i>Larus cachinnans</i> Pallas, 1811	Goéland pontique			AR	DO II; P IV
<i>Larus michahellis</i> Naumann, 1840	Goéland leucophée	LC		PC	Z 1; P III
<i>Locustella naevia</i>	Locustelle tachetée	LC	NM	PC	P III
<i>Lophophanes cristatus</i> (Linné, 1758)	Mésange huppée	LC	NM	AR	
<i>Loxia curvirostra</i> Linné, 1758	Bec croisé des sapins	LC	NI	AR	
<i>Luscinia megarhynchos</i>	Rossignol philomèle	LC	NM	PC	P III
<i>Melanitta fusca</i> (Linné, 1758)	Macreuse brune			R	DO II; EC 1
<i>Mergus merganser</i> Linné, 1758	Harle bièvre	NT		PC	
<i>Milvus milvus</i> (Linné, 1758)	Milan royal	VU		PC	DO I
<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise		0	0	CC 0
<i>Motacilla cinerea</i> Tunstall, 1771	Bergeronnette des ruisseaux	LC	NM	AC	P III
<i>Motacilla flava</i> Linné, 1758	Bergeronnette printannière	LC	NM	AC	
<i>Muscicapa striata</i> (Pallas, 1764)	Gobemouche gris	VU	D	PC	
<i>Numenius arquata</i> (Linné, 1758)	Courlis cendré	VU		PC	
<i>Nycticorax nycticorax</i> (Linné, 1758)	Bihoreau gris	LC		R	DO I
<i>Oenanthe oenanthe</i> (Linné, 1758)	Traquet motteux	NT	VU	AC	
<i>Oriolus oriolus</i>	Loriot d'Europe, Loriot jaune	LC	NM	PC	P III
<i>Pandion haliaetus</i> (Linné, 1758)	Balbuzard pêcheur	VU		PC	DO I
<i>Periparus ater</i> Linné, 1758	Mésange noire	NT	NM	AR	P III
<i>Parus caeruleus</i>	Mésange bleue		0	0	0
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	LC	NM	AC	P III
<i>Parus palustris</i>	Mésange nonnette	LC	NM	PC	P III

<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	LC	NM	AC	P III
<i>Passer montanus</i>	Moineau friquet	NT	D	PC	P III
<i>Pernis apivorus</i> (Linné, 1758)	Bondrée apivore	LC	L	AC	
<i>Phalacrocorax carbo</i>	Grand Cormoran	LC	L	RR	0
<i>Phasianus colchicus</i>	Faisan de Colchide	LC		0 PC	DO II, DO III; EC 1
<i>Phoenicurus ochruros</i>	Rougequeue noir	LC	NM	AC	P III
<i>Phoenicurus phoenicurus</i> (Linné, 1758)	Rouge queue front blanc	LC	D	AR	
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	LC	NM	CC	0
<i>Phylloscopus sibilatrix</i>	Pouillot siffleur	VU	NM	AR	P III
<i>Phylloscopus trochilus</i>	Pouillot fitis	NT	NM	AC	P III
<i>Pica pica</i> (Linné, 1758)	Pie bavarde	LC	NM	R	
<i>Picus viridis</i>	Pic vert, Pivert	LC	D	C	P III
<i>Podiceps cristatus</i> (Linné)	Grèbe huppé	LC	NM	AC	
<i>Poecile atricapillus</i>	Mésange boréale, Mésange à tête noire	LC	NM	PC	P III
<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet	LC	NM	AC	P III
<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	Bouvreuil pivoine	VU	NM	AC	P III
<i>Recurvirostra avosetta</i> Linné, 1758	Avocette élégante	LC	L	PC	DO I
<i>Regulus ignicapilla</i>	Roitelet à triple bandeau	LC	NM	PC	P III
<i>Regulus ignicapilla</i> (Temminck, 1820)	Roitelet triple bandeau	LC	NM	PC	
<i>Regulus regulus</i>	Roitelet huppé	LC	NM	PC	P III
<i>Riparia riparia</i> (Linné, 1758)	Hirondelle de rivage	LC	L	PC	
<i>Saxicola rubetra</i> (Linné, 1758)	Tarier des prés	VU	VU	PC	
<i>Saxicola torquata</i>	Tarier pâtre	LC	D	CC	0
<i>Scolopax rusticola</i> Linné, 1758	Bécasse des bois	LC	L	PC	
<i>Sitta europaea</i> Linné, 1758	Sitelle torchepot	LC	NM	AC	
<i>Sterna hirundo</i> Linné, 1758	Sterne pierregarin	LC		PC	
<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque	LC	NM	AC	DO II; EC 1
<i>Streptopelia turtur</i>	Tourterelle des bois	LC	D	AC	DO II; EC 1
<i>Strix aluco</i>	Chouette hulotte	LC	NM	PC	P III
<i>Sturnus vulgaris</i>	Étourneau sansonnet	LC	NM	AC	DO II; EC 1
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	LC	NM	C	P III
<i>Sylvia borin</i>	Fauvette des jardins	LC	NM	AC	P III
<i>Sylvia communis</i>	Fauvette grisette	NT	NM	AC	P III
<i>Sylvia curruca</i>	Fauvette babillarde	LC	NM	AC	P III
<i>Tachybaptus ruficollis</i> (Pallas, 1764)	Grèbe castagneux	LC	NM	AC	
<i>Tadorna ferruginea</i> (Pallas, 1764)	Tadorne casarca			R	DO I; P IV
<i>Tringa nebularia</i> (Gunnerus, 1767)	Chevalier aboyeur			PC	
<i>Tringa ochropus</i> Linné, 1758	Chevalier cul blanc			AC	

<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	LC	NM	AC	P III
<i>Turdus iliacus</i> Linné, 1766	Grive mauvis			AC	
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	LC	NM	C	DO II;EC 1
<i>Turdus philomelos</i>	Grive musicienne	LC	NM	AC	DO II;EC 1
<i>Turdus pilaris</i>	Grive litorne	LC	NM	AC	Z 1;DO II;EC 1
<i>Turdus viscivorus</i>	Grive draine	LC	NM	AC	DO II;EC 1
<i>Tyto alba</i> (Scopoli, 1769)	Effraie des clochers	LC	D	PC	
<i>Vanellus vanellus</i> (Linné, 1758)	Vanneau huppé	LC	D	C	

Inventaire des amphibiens et reptiles :

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LRN	RAR_REG	DH
<i>Bufo bufo</i> (Linnaeus, 1758)	Crapaud commun	LC	CC	0
<i>Ichthyosaura alpestris</i> (Laurenti, 1768)	Triton alpestre	LC	C	0
<i>Lissotriton helveticus</i> (Razoumowsky, 1789)	Triton palmé	LC	C	0
<i>Lissotriton vulgaris</i> (Linnaeus, 1758)	Triton ponctué	LC	C	0
<i>Pelophylax kl. esculenta</i> (Linnaeus, 1758)	Grenouille verte	LC	CC	0
<i>Rana temporaria</i> Linnaeus, 1758	Grenouille rousse	LC	CC	0
<i>Salamandra salamandra</i> (Linné, 1758)	Salamandre tachetée	LC	AC	0
<i>Trachemys scripta elegans</i> (Wied, 1839)	Tortue de floride	NA a	PC	0
<i>Zootoca vivipara</i> (Jacquin, 1787)	Lézard vivipare	LC	AC	0

Inventaire des odonates

Nom simplifié	Nom vernaculaire	LRN	LRR	RAR_REG
<i>Aeshna cyanea</i> (Müller, 1764)	Aeschne bleue	LC	0	C
<i>Aeshna grandis</i> (Linnaeus, 1758)	Grande aeschne	NT	LC	PC
<i>Aeshna mixta</i> Latreille, 1805	Aeschne mixte	LC	0	C
<i>Anax imperator</i> Leach, 1815	Anax empereur	LC	0	C
<i>Calopteryx splendens</i> (Harris, 1780)	Caloptéryx éclatant	LC	0	AC
<i>Calopteryx virgo meridionalis</i> Selys, 1853	Caloptéryx vierge	0	0	PC
<i>Chalcolestes viridis</i> (Vander Linden, 1825)	Leste vert	LC	LC	C
<i>Coenagrion puella</i> (Linnaeus, 1758)	Agrion jouvencelle	LC	0	C
<i>Coenagrion pulchellum</i> (Vander Linden, 1825)	Agrion joli	NT	NT	AC
<i>Cordulia aenea</i> (Linnaeus, 1758)	Cordulie bronzée	LC	0	AC
<i>Enallagma cyathigerum</i> (Charpentier, 1840)	Agrion porte-coupe	LC	LC	C
<i>Epiheca bimaculata</i> (Charpentier, 1825)	Cordulie à deux tâches	VU	EN	R
<i>Erythromma najas</i> (Hansemann, 1823)	Naiïade aux yeux rouges	LC	0	AC
<i>Erythromma viridulum</i> (Charpentier, 1840)	Naiïade au corps vert	LC	LC	C
<i>Gomphus pulchellus</i> Selys, 1840	Gomphe gentil	LC	LC	AC
<i>Gomphus vulgatissimus</i> (Linnaeus, 1758)	Gomphe vulgaire	NT	0	R
<i>Ischnura elegans</i> (Vander Linden, 1820)	Agrion élégant	LC	0	CC
<i>Lestes sponsa</i> (Hansemann, 1823)	Leste fiancé	LC	NT	PC
<i>Libellula depressa</i> Linnaeus, 1758	Libellule déprimée	LC	0	C
<i>Libellula fulva</i> Müller, 1764	Libellule fauve	LC	LC	PC
<i>Libellula quadrimaculata</i> Linnaeus, 1758	Libellule à quatre tâches	LC	0	AC
<i>Orthetrum cancellatum</i> (Linnaeus, 1758)	Orthétrum réticulé	LC	0	CC
<i>Platycnemis pennipes</i> (Pallas, 1771)	Agrion à larges pattes	LC	0	AC
<i>Pyrrhosoma nymphula</i> (Sulzer, 1776)	Nymphé au corps de feu	LC	0	C
<i>Somatochlora metallica</i> (Vander	Cordulie métallique	NT	LC	AR

Linden, 1825)				
<i>Sympetrum flaveolum</i> (Linnaeus, 1758)	Sympétrum jaune d'or	VU	NA	PC
<i>Sympetrum sanguineum</i> (Müller, 1764)	Sympétrum rouge sang	LC	LC	C
<i>Sympetrum striolatum</i> (Charpentier, 1840)	Sympétrum strié	LC	LC	C
<i>Sympetrum vulgatum</i> (Linnaeus, 1758)	Sympétrum vulgaire	NT	0	PC

Inventaires des rhopalocères (papillons de jour)

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LRN	RAR_REG
<i>Aglais io</i> (Linnaeus, 1758)	Paon-du-jour	LC	CC
<i>Aglais urticae</i> (Linnaeus, 1758)	Petite Tortue	LC	C
<i>Anthocharis cardamines</i> (Linnaeus, 1758)	Aurore	LC	C
<i>Apatura ilia</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Petit mars changeant	LC	AR
<i>Apatura iris</i> (Linnaeus, 1758)	Grand mars changeant	LC	PC
<i>Aphantopus hyperantus</i> (Linnaeus, 1758)	Tristan	LC	C
<i>Araschnia levana</i> (Linnaeus, 1758)	Carte géographique	LC	C
<i>Argynnis paphia</i> (Linnaeus, 1758)	Tabac d'Espagne	LC	PC
<i>Aricia agestis</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Collier-de-coraïl	LC	AC
<i>Boloria selene</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Petit Collier argenté	NT	RR
<i>Brenthis ino</i> (Rottemburg, 1775)	Nacré de la Sanguisorbe	LC	AR
<i>Callophrys rubi</i> (Linnaeus, 1758)	Thécla de la Ronce	LC	PC
<i>Carcharodus alceae</i> (Esper, 1780)	Hespérie de l'Alcée	LC	R
<i>Coenonympha arcania</i> (Linnaeus, 1761)	Céphale	LC	RR
<i>Coenonympha pamphilus</i> (Linnaeus, 1758)	Fadet commun	LC	C
<i>Colias alfacariensis</i> Ribbe, 1905	Fluoré	LC	RR
<i>Colias croceus</i> (Fourcroy, 1785)	Souci	LC	C
<i>Cyaniris semiargus</i> (Rottemburg, 1775)	Demi-Argus	LC	AR
<i>Favonius quercus</i> (Linnaeus, 1758)	Thécla du Chêne	LC	PC
<i>Gonepteryx rhamni</i> (Linnaeus, 1758)	Citron	LC	C
<i>Inachis io</i> (Linnaeus, 1758)	Paon-du-jour	LC	CC
<i>Issoria lathonia</i> (Linnaeus, 1758)	Petit nacré	LC	AR
<i>Lasiommata megera</i> (Linnaeus, 1767)	Mégère	LC	AC
<i>Leptidea sinapis</i> (Linnaeus, 1758)	Piérïde du Lotier	LC	AR
<i>Limenitis camilla</i> (Linnaeus, 1764)	Petit Sylvain	LC	AC
<i>Lycaena phlaeas</i> (Linnaeus, 1761)	Cuivré commun	LC	AC
<i>Lycaena tityrus</i> (Poda, 1761)	Cuivré fuligineux	LC	R
<i>Maniola jurtina</i> (Linnaeus, 1758)	Myrtil	LC	CC
<i>Nymphalis polychloros</i> (Linnaeus, 1758)	Grande tortue	LC	PC
<i>Ochlodes sylvanus</i> (Esper, 1777)	Sylvaine	LC	C
<i>Papilio machaon</i> Linnaeus, 1758	Machaon	LC	C
<i>Pararge aegeria</i> (Linnaeus, 1758)	Tircis	LC	CC
<i>Pieris brassicae</i> (Linnaeus, 1758)	Piérïde du Chou	LC	CC
<i>Pieris napi</i> (Linnaeus, 1758)	Piérïde du Navet	LC	CC
<i>Pieris rapae</i> (Linnaeus, 1758)	Piérïde de la Rave	LC	CC
<i>Polygonia c-album</i> (Linnaeus, 1758)	Robert-le-diable	LC	C

<i>Polyommatus bellargus</i> (Rottemburg, 1775)	Azuré bleu-céleste	LC	R
<i>Polyommatus coridon coridon</i> (Poda, 1761)	Argus bleu nacré	LC	R
<i>Polyommatus icarus</i> (Rottemburg, 1775)	Argus bleu	LC	C
<i>Pyrgus malvae</i> (Linnaeus, 1758)	Hésérie de la Mauve	LC	R
<i>Pyronia tithonus</i> (Linnaeus, 1771)	Amaryllis	LC	C
<i>Satyrium ilicis</i> (Esper, 1779)	Thécla de l'yeuse	LC	E
<i>Satyrium pruni</i> (Linnaeus, 1758)	Thècle du prunier	LC	AR
<i>Thymelicus lineola</i> (Ochsenheimer, 1808)	Hésérie du Dactyle	LC	C
<i>Thymelicus sylvestris</i> (Poda, 1761)	Hésérie de la Houque	LC	PC
<i>Vanessa atalanta</i> (Linnaeus, 1758)	Vulcain	LC	CC
<i>Vanessa cardui</i> (Linnaeus, 1758)	Belle-Dame	LC	CC

Inventaires des orthoptères

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LRN	LRR	RAR_REG
<i>Barbitistes serricauda</i>	Barbististe des bois	4		R
<i>Chorthippus biguttulus</i> (Linnaeus, 1758)	Criquet mélodieux,	4		C
<i>Chorthippus brunneus</i>	Criquet duettiste	4		C
<i>Chorthippus parallelus</i> (Zetterstedt, 1821)	Criquet des pâtures	4		CC
<i>Chrysochraon dispar</i>	Criquet des clairières	4		PC
<i>Conocephalus dorsalis</i> (Latreille, 1804)	Conocéphale des Roseaux	3		AC
<i>Conocephalus fuscus</i> (Fabricius, 1793)	Conocéphale bigarré	4		CC
<i>Gomphocerippus rufus</i>	Gomphocère roux	4		PC
<i>Leptophytes punctatissima</i>	Leptophye ponctuée	4		C
<i>Meconema thalassinum</i>	Méconème tambourinaire	4		AC
<i>Metrioptera roeselli</i>	Decticelle bariolée	4		AC
<i>Phaneroptera falcata</i>	Phanéroptère commun	4		AC
<i>Pholidoptera griseoptera</i>	Decticelle cendrée	4		C
<i>Stenobothrus lineatus</i>	Criquet de la Palène	4		AR
<i>Stetophyma grossum</i>	Criquet ensanglanté	4		PC
<i>Tetrix subulata</i> (Linnaeus, 1758)	Tétrix riverain	4		AC
<i>Tetrix undulata</i> (Sowerby, 1806)	Tétrix forestier	4		AC
<i>Tettigonia viridissima</i> (Linnaeus, 1758)	Grande Sauterelle verte	4		C

Inventaires des mammifères

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LRN	LRR	RAR_REG
<i>Capreolus capreolus</i> (Linnaeus, 1758)	Chevreuril européen, Chevreuril	LC		CC
<i>Crocidura russula</i> Hermann, 1780	Musaraigne musette	LC		C
<i>Erinaceus europaeus</i> Linnaeus, 1758	Hérisson d'Europe	LC		CC
<i>Lepus europaeus</i> Pallas, 1778	Lièvre d'Europe	LC		PC
<i>Martes foina</i> (Erxleben, 1777)	Fouine	LC		CC
<i>Muscardinus avellanarius</i> Linnaeus, 1758	Muscardin	LC	R	PC
<i>Myotis daubentonii</i> Khul, 1819	Murin de Daubenton	LC	V	C
<i>Ondatra zibethicus</i> Linnaeus, 1766	Rat musqué	NA a		CC
<i>Oryctolagus cuniculus</i> (Linnaeus, 1758)	Lapin de garenne	NT		CC
<i>Pipistrellus nathusii</i> Keyserling et Blasius, 1839	Pipistrelle de Nathusius	NT	I	AC
<i>Pipistrellus pipistrellus</i> Scherber, 1774	Pipistrelle commune	LC	I	C
<i>Sciurus vulgaris</i> Linnaeus, 1758	Ecureuil roux	LC	I	C
<i>Sus scrofa</i> Linnaeus, 1758	Sanglier	LC		CC
<i>Talpa europaea</i> Linnaeus, 1758	Taupe d'Europe	LC		CC
<i>Vulpes vulpes</i> (Linnaeus, 1758)	Renard roux	LC		CC

Fiches descriptives:

Les haies et le bocage

Définitions et enjeux

Les haies constituent l'élément paysager principal du bocage Avesnois.

Elles jouent un rôle

- **Agronomique** en tant que délimitation des parcelles, brise-vent, barrière contre l'érosion.
- **Écologique** comme corridor biologique, abri, lieu de nourrissage et de reproduction pour la faune et donc **cynégétique** quand la faune tient lieu de gibier
- **Paysager, esthétique** et donc **touristique**

La qualité d'une haie est fonction de sa capacité à assurer ces différentes fonctions.

Les différents types de haies de l'Avesnois

Les haies sont constituées d'essences variées supportant bien la taille. On y rescence : l'Aubépine (*Crataegus monogyna*), le Charme (*Carpinus betulus*), le Frêne (*Fraxinus excelsior*), le Sureau (*Sambucus nigra*), le Viorne lantane (*Viburnum lantana*), le Prunier noir (*Prunus spinosa*), des Rosiers (*Rosa canina*). Ces haies sont souvent colonisées par des plantes grimpantes tel que le Houblon (*Humulus lupulus*), le Liseron (*Calystegia sepium*), le Gaillet gratteron (*Galium aparine*), la Bryone dioïque (*Bryona dioica*) entre autres.

Les haies de l'Avesnois sont principalement de trois types :

On distingue les haies basses arbustives, les haies basses arborées et les haies hautes arborescentes.



Illustration 17: Haie basse arbustive

Les **haies basses arbustives** sont des haies de moins de 2m de haut. Elles sont généralement étroites (1m) et taillée très régulièrement (taille ou broyage annuel). Ces haies peuvent souffrir de la fréquence de tailles et des méthodes de broyage employées. Elles sont alors « trouées » à la suite de la mort de certains individus.

Les **haies basses arborées** sont des haies basses arbustives dans lesquelles sont présents des arbres de grande taille (plus de 3 m).



Illustration 18: Haie arborescente



Illustration 19: Haie haute arborescente

Finalement les **haies hautes arborescentes** sont constituées de plusieurs strates de végétation : une strate arborées, une strate arbustives et une strate herbacée. Elle sont généralement denses et peu entretenues.

Gestion du bocage et impact sur la biodiversité.

En 2011, le Parc a réalisé une étude sur l'impact des modes de gestion du bocage de l'Avesnois sur les communautés d'oiseaux nicheurs des haies.

On y distingue deux grand types de gestion des haies :

- un **mode de gestion intensif**, avec des haies basses, taillées sur les trois faces entourées de terres agricoles et de prairies ;
- un **mode de gestion extensif** avec un bocage composé majoritairement de haies hautes faiblement taillées, entourées de prairies.

Cette étude montre :

- **qu'un bocage géré de manière extensive accueille une communauté aviaire plus riche en abondance et plus diversifiée ;**
- **que la diversité en oiseaux augmente avec l'accroissement de la diversité de la haies ;**
- une « densité élevée de haies hautes dans le paysage semble favoriser l'installation d'espèces forestières alors qu'une densité plus élevées de haies basses semble favoriser les espèces des milieux agricoles. »

Les haies et l'agriculture

Finalement, de nombreuses études montrent qu'en agriculture, les haies augmentent de façon significative les rendements des cultures en réduisant la casse par le vent des végétaux (feuilles, fruits), en régulant les températures, augmentant la quantité de pollinisateurs et ce sur des distance allant jusqu'à dix fois la taille de la haie.

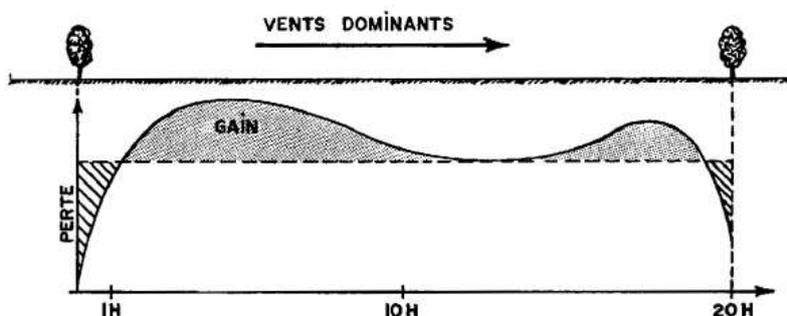


Illustration 20: Evolution du rendement des cultures en fonction de la distance dans la zone protégées par les haies brise-vent. (de Villele 1985) H= Hauteur

Contrairement aux idées reçues, les haies hautes sont favorables à l'agriculture.

Les étangs et mares prairiales

Introduction

Les mares sont des dépressions plus ou moins profondes et de surface réduite, remplies d'eau au moins temporairement. Elles sont le lieu de développement et de reproduction d'une flore et faune typique très diverses.

Actuellement, toutes les mares situées dans les régions densément peuplées comme le nord de la France sont d'origine anthropique et sont les habitats de substitution pour de nombreuses espèces d'anciens marais ou tourbières asséchées.

Description et intérêt des mares

Par définition, les mares ne constituent pas un habitat continu. Elles sont en effet réparties sur le territoire de façon ponctuelle. Il existe cependant généralement une connectivité entre elles par différents moyens :

- par l'eau, soit de la nappe phréatique, des eaux de ruissellement ou encore par les inondations ;
- par la faune qui peut transporter de graines et fragments de végétaux, du plancton...

On a alors un réseau de mares qui bien que séparées forment un ensemble. Aussi la densité des mares est un facteur important et assure leur bon fonctionnement global.



Illustration 3: Mare prairiale

Les usages et intérêts des mares sont divers :

Certains usages traditionnels sont en train de tomber désuète comme réserve naturelle d'eau pour la **lutte contre les incendies** ou comme **abreuvoirs** pour le bétail. Elles sont remplacées par des abreuvoirs manufacturés. D'autre part, les mares jouent un rôle social de par leur **fonction paysagère, éducative ou de loisir** (comme la pêche). Enfin, les mares jouent un **rôle écologique** majeur en concentrant sur de petite surface une grande biodiversité. Les différents niveaux d'eau permettent l'installation de ceintures végétales, chacune constituée d'espèces distinctes. Elles sont le lieu de reproduction, de nourrissage, de vie, d'hivernage pour la faune. De plus les mares permettent de réguler les niveaux hydrologiques, elles ont un rôle d'épuration et créent un microclimat favorable à de nombreuses espèces.

Qualités écologiques des mares et menaces

Une mare qui assure ses fonctionnalités écologiques doit être capable d'accueillir un maximum d'espèce et de se maintenir dans le temps. Si elle a une profondeur de plus de 50cm, cette mare sera **permanente** (sauf conditions climatiques extrêmes). Sinon, il s'agira probablement d'une mare temporaire, ce qui n'est pas gênant. En effet, les mares **temporaires** peuvent accueillir de nombreuses espèces rares, végétales comme animales. Les **berges doivent être douces** pour permettre l'installation des différentes ceintures de végétation et permettre l'accès des petits animaux (grenouilles, tritons par exemple) à l'eau.

Menaces

La dynamique naturelle des mares conduit à leur **comblement**. En effet, les sédiments (boue, feuilles...) s'accumulent au fond de la mare, petit à petit, la profondeur diminue ; au bout d'un certain temps, la mare n'existe plus. Il faut donc curer de temps en temps et en partie seulement les mares afin de limiter le comblement tout en préservant la faune et la flore présente.

Les pratiques agricoles ont parfois un effet néfaste pour les mares. Les **remembrements** sont parfois la cause du comblement des mares.

Le surpâturage détruit les berges par le **piétinement des animaux**. Une mesure simple pourrait être de protéger une partie de la berge en limitant le passage du bétail sur une portion limitée de la mare.

D'autre part, un **enrichissement trop marqué** des mares conduit à banaliser la flore et faire disparaître les espèces les plus fragiles, les moins compétitives.

Dans les zones agricoles, l'épandage de **pesticides** est évidemment néfaste aux insectes liés aux mares et non nuisibles aux cultures. Ces pesticides s'accumulent dans les mares



Illustration 1: Mare en cours de comblement

par les eaux de ruissellement et tuent aussi les larves aquatiques.

L'**introduction d'espèces exotiques** est généralement très néfaste à la vie dans les

mares.

On distingue deux menaces :

- l'introduction d'espèces exotiques susceptibles de créer un **déséquilibre** de l'écosystème présent :
- la réintroduction systématique d'espèces entraînant des **surpopulations**, a des fins de piscicoles par exemple.

La Perche soleil illustre bien le premier point. Cette espèce a été introduite d'Amérique du Nord en 1880, et s'est très bien acclimatée en Europe. Elle est très vorace, territoriale et se reproduit avec succès dans les eaux calmes. Ainsi, elle peut créer des déséquilibre en « prenant la place » des espèces locales.

L'introduction systématique de carpe dans les étangs est un exemple qui illustre le second point. Ce poisson très prisé des pêcheurs peut atteindre de très grande dimension (40Kg pour 110cm), il vit longtemps. Omnivore, elle se nourrit de mollusque, de larves d'insectes de crustacés, écrevisses et de débris végétaux. Ce faisant elle a tendance à beaucoup perturber le fond de l'eau empêchant les plantes aquatiques et amphibiens de s'installer.

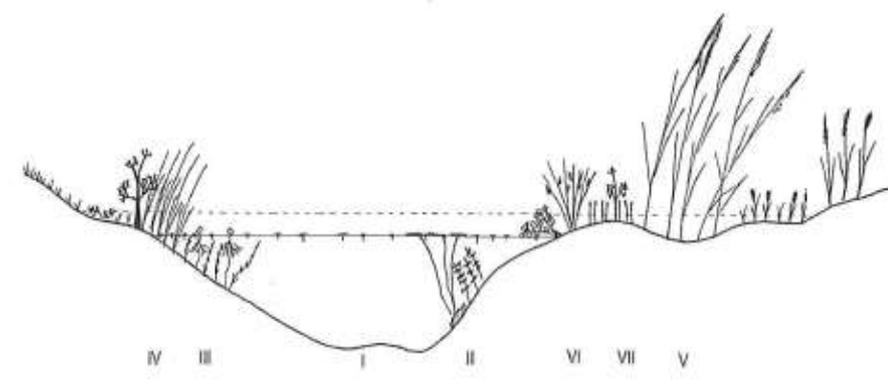
La faune ne peut plus se cacher et est décimée. L'écosystème est totalement déséquilibré et la biodiversité est extrêmement réduite.

Description sommaire des différentes ceintures végétales

Une étude des mares prairiales du Parc Naturel Régional de l'Avesnois a été réalisée en 2004 par le Conservatoire Botanique National de Bailleul. Elle a permis d'identifier les différents types de mares selon leurs caractéristiques physico-chimiques (pH, profondeur, pentes de berges, conductivité, taux de nitrates et d'orthophosphate...) et leur composition floristique.

Concernant l'étude floristique, celle qui nous intéresse dans le cadre des ICB, cette étude se basait sur le schéma général présenté sur la figure 1.

Figure 21: Profil théorique d'une mare prairiale et localisation des ceintures végétales.



Source: Caractérisation phytosociologique des mares avesnoises et identification d'espèces indicatrices. PNRA, CBNBL.

Ce schéma présente le profil théorique des mares et la localisation des ceintures végétales. A chaque niveau topographique correspond une ou des végétations distinctes. Dans cette description, nous nous limiterons aux niveaux bas (niveau V), les niveaux supérieurs n'étant pas typique des mares. (prairie inondable, mégaphorbiaies)

Niveau I: Herbier à lentilles d'eau. Il se reconnaît facilement au **voile flottant** vert plus ou moins dense.

Espèces rares : Wolffie sans racine (*Wolffia arrhiza*), Morrène sans racines (*Hydrocharis morsus-ranae*)

Niveau II : Herbier immergé des eaux calmes moyennement profondes. Il s'agit d'herbiers enraciné d'espèces à feuilles immergées des mares **permanentes**.

Espèces rares : Potamot nageant (*Potamogeton natans*), renoncule en crosse (*Ranunculus circinatus*)

Niveau III : Herbier immergé des eaux calmes peu profondes. Il s'agit d'herbiers enracinés d'espèces à feuilles immergées des mares à émergence estivale.

Espèces rares : Callitriches à crochet (*Callitrichia hamulata*), Renoncule aquatique, Renoncules peltée

Niveau IV : Prairies flottantes des eaux calmes peu profondes à émergence estivale

Espèces rares : Catabrose aquatique (*Catabrosa aquatica*)

et/ou **Végétations pionnières des bordures perturbées à émergence estivale.**

Espèces rares : Oenanthe aquatique (*Oenanthe aquatica*), Plantain-d'eau lancéolé (*Alisma lanceolatum*)

Niveau V: Roselières

Espèces rares : Scirpe des lacs (*Scirpus lacustris*), Masette à feuilles étroites (*Typha angustifolia*)

Les systèmes prairiaux

Les prairies de l'Avesnois possèdent des différentes physionomies sous l'influence de deux facteurs principaux : les pratiques agricoles et l'humidité du sol. Elles hébergeront de ce fait des espèces de faune et de flore différentes les unes des autres, augmentant ainsi la biodiversité du territoire. Cependant, les pratiques agricoles actuelles associent fauche et pâturage sur les mêmes parcelles, durant la même année. De ce fait, l'alliance de ces deux pratiques homogénéise les milieux en diminuant les spécificités de chaque prairie, et le développement d'espèces floristiques propres à l'une des deux pratiques.

Les prairies pâturées

La végétation des prairies pâturées varie en fonction de l'**intensité du pâturage** et du chargement appliqué sur les parcelles. D'une manière générale, plus le chargement sur une parcelle est important, moins l'intérêt floristique de celle-ci est élevé.

Un autre facteur joue un rôle dans la composition floristique des prairies pâturées, l'**humidité du sol**. En effet, les prairies pâturées humides (hygrophiles) et les prairies pâturées moins humides (mésophiles) ne posséderont pas le même cortège d'espèces végétales. Enfin, en règle générale, les prairies eutrophes, c'est à dire **fertilisées de façon assez courante**, possède un cortège d'espèces végétales plus faible que les prairies non fertilisées.

Les prairies pâturées mésophiles (Prairies moyennement humides)

Les espèces végétales typiques de ces prairies sont la pâquerette (*Bellis perennis*), la Crételle (*Cynosurus cristatus*), le Ray-gras anglais (*Lolium perenne*) et la Véronique à feuilles de serpolet (*Veronica serpyllifolia*). On dénombre entre 15 et 20 espèces par relevé au sein de ces prairies.

Il existe principalement deux déclinaisons de ces prairies pâturées au sein du territoire de l'Avesnois, que l'on peut distinguer grâce à la quantité de nutriments présents dans le sol.

Les prairies mésophiles très peu fertilisées comptent une plus grande diversité floristique que les prairies fortement fertilisées.

Les prairies mésophiles eutrophes possèdent des espèces compétitives telles que l'Ortie dioïque (*Urtica dioica*), le Rumex à feuilles obtuses (*Rumex obtusifolius*) et le Cirse des champs (*Cirsium arvense*). Ces espèces sont indicatrices d'une dégradation des habitats par l'apport trop important d'éléments minéraux dans le sol.

Ces deux prairies sont très communes en région.

Les prairies pâturées hygrophiles (Prairies humides)

Au sein du territoire de l'Avesnois, il existe deux types de prairies pâturées hygrophiles. La présence de l'une ou l'autre de ces formations végétales est influencée par la durée de l'inondation de la prairie, par l'imperméabilité du substrat ainsi que par la charge de pâturage. Dans l'une, les espèces dominantes seront la Renoncule rampante (*Ranunculus repens*) et le Vulpin genouillé (*Alopecurus geniculatus*) et dans l'autre, le Jonc glauque (*Juncus inflexus*) et la Pulicaire dysentérique (*Pulicaria dysenterica*). Différentes stratégies sont développées par ces espèces afin de résister à la pression du pâturage : un développement aérien au ras du sol, un système racinaire très développé ou une faible appétence pour le bétail du fait de la composition des tissus.

Ces deux formations sont peu communes à assez rares à l'échelle régionale, et en régression. Elles sont notamment menacées par le drainage, l'intensification des pratiques agricoles ou la déprise agricole.

Les prairies fauchées

De manière générale, les prairies fauchées sont **plus riches en espèces végétales que les prairies pâturées**. De plus, ces habitats sont plus rares en région et certains d'entre eux sont inclus dans la Directive Habitats de 1992.

Les prairies fauchées peuvent être divisées en **trois grandes catégories** en fonction de l'hygrométrie du sol et donc de la durée de l'inondation de celles-ci. Comme pour les prairies pâturées, l'intensité des pratiques humaines (fauche, fertilisation) influencent la richesse spécifique des parcelles ainsi que le développement d'espèces végétales d'intérêt patrimonial.

Les prairies fauchées mésophiles (Prairies moyennement humide)

Ces prairies ne subissent que de **très faibles inondations**. Les espèces caractéristiques des prairies mésophiles sont la Fétuque des prés (*Festuca pratensis*), le Fromental élevé (*Arrhenatherum elatius*), la Renoncule acre (*Ranunculus acris*) ou le Colchique d'automne (*Colchicum autumnale*) notamment. Pour les plus riches de ces prairies, 15 à 25 espèces sont présentes dans un relevé. Deux types de prairies mésophiles peuvent être observés dans l'Avesnois:

Les **prairies pauvres en éléments nutritifs sont en régression** à l'échelle régionale et possèdent un grand intérêt floristique (présence d'espèces patrimoniales) et paysager. Lors de la période de floraison, de nombreuses espèces de lépidoptères peuvent être observées au sein de cet habitat. Cet habitat fait partie de la Directive Habitat de 1992 comme un habitat à préserver à l'échelle européenne.

Les **prairies plus riches en éléments nutritifs du fait de la fertilisation excessive sont assez communes en région**. Compte tenu de la présence d'espèces compétitives, la richesse floristique de ces parcelles est très faible. Ces dernières pourraient accueillir de nouveau des espèces végétales patrimoniales en diminuant la fertilisation sur le moyen terme.

Les prairies fauchées moyennement inondables (Prairie humide)

Ces prairies sont composées d'espèces de prairies mésophiles ainsi que d'espèces végétales capable de se développer dans des **milieux inondés durant 3 mois de l'année**. Parmi ces espèces, on trouve la Silène fleur-de-coucou (*Lychnis flos-cuculi*), le Myosotis des marais (*Myosotis scorpioides*), l'Agrostide stolonifère (*Agrostis stolonifera*) ou le Populage des marais (*Caltha palustris*). Deux espèces caractéristiques de ces prairies sont patrimoniales en région : Le Sénéçon aquatique (*Senecio aquaticus*) et le Brome en grappe (*Bromus racemosus*)

Ces **prairies sont assez rares et en régression** à l'échelle régionale. Le drainage et l'intensification des pratiques menacent la préservation de ces prairies.

Les prairies longuement inondables (Prairie très humide)

Ces prairies se développent sur des **secteurs inondés de 3 à 6 mois par an**. Les espèces caractéristiques sont l'œnanthe fistuleuse (*Oenanthe fistulosa*), le Jonc articulé (*Juncus articulatus*) ou le Gaillet des marais (*Galium palustre*). **Ces espèces sont très sensibles au pâturage, et à la durée des inondations hivernales**. De ce fait, l'application d'une gestion autre qu'une fauche annuelle exportatrice telle qu'un pâturage et un drainage entraînerait la disparition de ce **groupement végétal assez rare et menacé en région**.

La disparition des prairies

Les prairies sont le siège d'une faune et d'une flore diversifiée. Comparativement aux cultures, elles permettent le développement de nombreuses espèces végétales qui peuvent être les plantes hôtes d'espèces de papillons, elles correspondent à l'habitat de prédilection de plusieurs espèces d'orthoptères, et enfin sont le garde mangé de l'avifaune.

Malgré de nombreux atouts environnementaux, le déclin des surfaces prairiales au détriment des surfaces de grandes cultures ne cesse de s'accroître en France et dans la région Nord-Pas-de-Calais depuis plusieurs décennies.

Pour preuve, la surface toujours en herbe (STH) est passée de 12,2 millions d'hectares en 1970 à 8 millions d'hectares en 2005 au niveau national. Dans le département du Nord, cette même surface a diminué de 9 % entre 2000 et 2010 passant de 88 000 ha à 80 000 ha.

Planche Photographique



Illustration 23: Lychnis fleur-de-coucou (Lychnis flos-cuculi)COCQUEL Loic - CEN



Illustration 22: Colchique d'automne (Colchicum autumnale)COCQUEL Loic -



Illustration 24: Cirse des champs (Cirsium arvense)COCQUEL Loic - CEN



Illustration 25: Populage des marais (Caltha palustris)GOUGAUD Sandrine - CEN

Les plantes exotiques envahissantes

Définition

Une plante exotique envahissante est une plante qui, introduite volontairement ou involontairement par l'Homme, s'établit en dehors de sa région d'origine et se propage rapidement au détriment des espèces indigènes.

Impacts

- **Impacts écologiques**

Les plantes exotiques envahissantes entrent en concurrence avec la flore locale en formant des peuplements monospécifiques (une seule espèce) denses pouvant réduire localement la biodiversité, perturber les écosystèmes, et peut même changer le paysage.



Tableau 4: Le Solidage, (*Solidago canadensis*). Georg Slickers 2005



Illustration 26: Renouée du Japon, Julie-Anne Jorant, CEN 2012



Illustration 27: Balsamine de l'himalaya, Nathalie Delatre, CEN 2012.

En plus des impacts sur l'environnement, elle peut poser des problèmes :

- **de santé publique** (comme des allergies) ;
- **économique** en portant atteinte aux activités humaines (perturbant la navigation ou l'écoulement des eaux par exemple).

En région, on peut citer la Renouée du Japon, la Balsamine de l'Himalaya ou le Solidage, introduits pour orner les jardins et les parcs.

Gestion

Il est recommandé de demander conseil au PNR avant d'intervenir sur les plantes invasives repérées sur la commune. En effet, que la gestion soit manuelle ou mécanique, des précautions sont à prévoir pour éviter leur dispersion. Il est également souhaitable d'assurer une veille des sites gérés pour s'assurer de la non repousse de ces espèces

exotiques envahissantes.

Pie grièche écorcheur (*Lanius collurio*)

Description

Espèce de petite taille, les individus mesurent entre 16 et 18 cm de long.

La détermination visuelle des mâles adultes est plus aisée que celle des femelles. La poitrine et le ventre sont rose brunâtre, la gorge est blanche et la calotte gris pâle. Une large bande noir traverse le front des individus avec une étroite bande blanche au dessus. La queue est noire à bande blanche à la base, et le plumage des ailes est brun-roux.

Illustration



Aire de répartition et protection

L'espèce est présente en Europe durant sa période de nidification. Par la suite elle va hiverner dans les pays d'Afrique tropicale. Elle est présente dans toutes les régions françaises mais de façon plus éparse dans les régions du bord de la manche. A l'échelle nationale, ses effectifs ont augmenté de 19 % depuis 2001. A l'échelle régionale et depuis 10 ans, la quasi-totalité des observations de l'espèce ont été effectuées sur le **territoire de l'Avesnois**. Cette espèce est classée comme **vulnérable** sur la liste rouge régionale des espèces nicheuses, et **assez rare** en région. Enfin, elle est protégée sur l'ensemble du territoire français.

Habitats

Cette espèce fréquente des territoires à végétation basse avec des zones de fourrés. De ce fait, **les zones bocagères** conviennent particulièrement bien à cette espèce. La végétation rase, et plus particulièrement **les prairies** et friches, lui permet de chasser alors que la présence de fourrés est nécessaire pour la nidification et la recherche préalable des proies.

Régime alimentaire

Cette espèce est principalement insectivore. Ainsi de nombreuses espèces de coléoptères, d'orthoptères, d'hyménoptères et d'hétéroptères constituent la majeure partie de son alimentation. Cependant, elle peut aussi se nourrir en moindre mesure de vertébrés tels que des amphibiens, des lézards, autres oiseaux et de petits mammifères.

Le Grand mars changeant (*Apatura iris*)

Description

Il s'agit d'un grand papillon de la famille des Nymphalidae. Son envergure peut atteindre 7 à 8 cm. Il se caractérise par sa couleur foncée présentant des reflets bleu-violet métalliques chez le mâle et marron chez la femelle. L'intérieur des ailes est marron marqué de blanc.

Photo, Grand mars changeant, (*Apatura iris*)
©Daniel Haubreux



Aire de répartition et protection

L'espèce est essentiellement présente en Europe médiane tempérée. On la retrouve rarement plus au sud (sud de la France, Espagne, Portugal, Italie) ainsi que dans les pays nordiques (Suède, Norvège).

A l'échelle régionale, l'espèce est peu commune. On l'observe plus fréquemment dans le sud-est du département et notamment dans les massifs forestiers du haut-avesnois. Elle est considérée comme espèce patrimoniale en Nord Pas-de-calais.

Habitats

Le Grand mars changeant fréquente essentiellement les forêts de feuillus mûres présentant des espaces de clairières ou des sentiers bordés de saules. On peut souvent l'observer le long de chemins forestiers.

Période de vol et biologie:

Cette espèce ne possède qu'une génération annuelle (univoltin). La période de vol s'étend de la mi-juin à la mi-août. Les œufs sont pondus à l'ombre au recto des feuilles des arbres généralement à 1 ou 2m au dessus du sol. Les individus hivernent à l'état de jeune chenille.

La Cigogne noire (*Ciconia nigra*)

Description

La Cigogne noire est à peine plus petite que la Cigogne blanche (envergure pouvant atteindre 2,05 m). Elle se distingue par la couleur noire d'une grande partie de son plumage (tête, cou, dos et poitrine) qui présente des reflets métalliques verts ou violets. Seuls le bas de la poitrine et le ventre sont blancs. Elle possède un corps très élancé et un bec allongé.

Illustration 29: Cigogne noire (Ciconia nigra)

©Fabrice Croset, LPO



Aire de répartition et protection

L'espèce niche dans l'est de l'Europe et une partie de la péninsule ibérique. Par la suite elle va hiverner dans les pays d'Afrique. A l'échelle nationale, l'espèce est essentiellement localisée à l'est d'une ligne joignant la Charente-Maritime à l'Alsace (Duquet, 1994 ; Villarubias et al., 2001). Elle est assez rare en Région et sa nidification est avérée dans l'avesnois. Il s'agit d'une espèce d'intérêt patrimonial, classée à l'annexe I de la directive « Oiseaux ». Elle fait donc l'objet de mesures de protection vis à vis des individus et de conservation de ses milieux de vie.

Habitats

Cette espèce affectionne les grands massifs forestiers à proximité de vallées humides avec des étangs et des cours d'eau.

Régime alimentaire

La Cigogne noire se nourrit principalement de grenouilles et d'insectes. Elle pêche essentiellement dans les ruisseaux forestiers et les ornières. Elle peut également se nourrir de poissons dont le Chabot (petit poisson des cours d'eau rapides et peu profonds, à eaux fraîches et bien oxygénées). La présence de cette espèce est donc conditionnée à des cours d'eau de bonne qualité.

Flore : Protection et rareté

Protection nationale

LRN : Protection nationale. Taxon de l'Annexe 1 de l'arrêté du 20 janvier 1982 modifié par l'arrêté du 31 août 1995

Protection régionale

LRR : Protection régionale. Taxon protégé dans la région Nord-Pas de Calais au titre de l'arrêté du 1^{er} avril 1991.

Rareté

- ✓E : exceptionnel ;
- ✓RR : très rare ;
- ✓R : rare;
- ✓AR : assez rare;
- ✓PC : peu commun;
- ✓AC : assez commun;
- ✓C : commun;
- ✓CC : très commun.

Menace

- ✓CR = taxon en danger critique.
- ✓EN = taxon en danger.
- ✓VU = taxon vulnérable.
- ✓NT = taxon quasi menacé.
- ✓LC = taxon de préoccupation mineure.

Distribution régionale

Les cartes de répartition des espèces à l'échelle régionale sont tirées des fiches espèces réalisées par le Conservatoire Botanique National de Bailleul accessibles sur internet¹. Elles représentent, l'état des connaissances actuel, la répartition régionale des espèces végétales selon un maillage de 4 x 4 km².

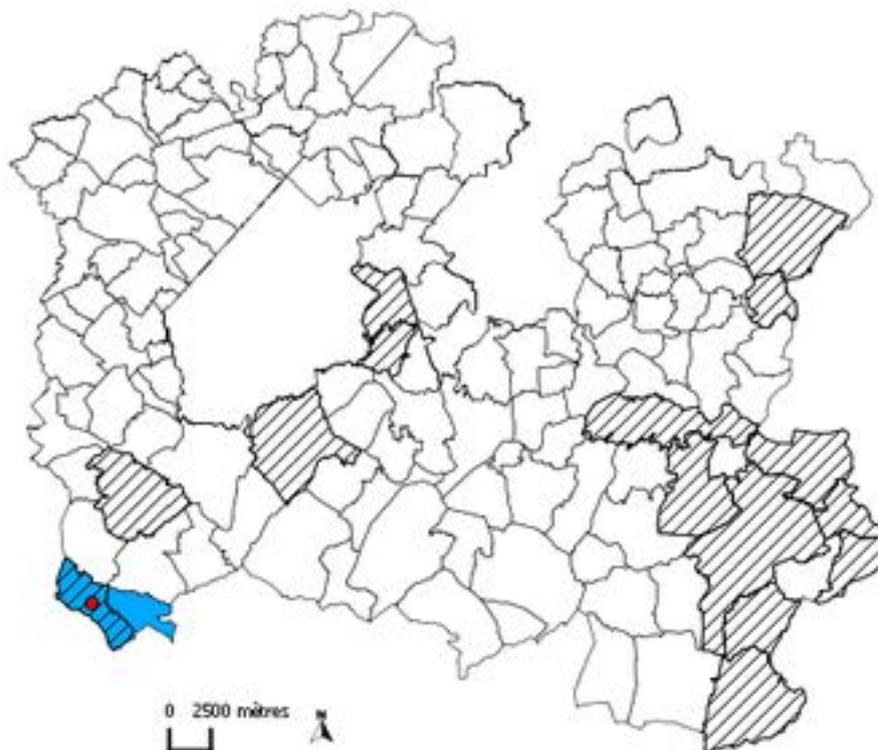
Trois périodes de dernière observation des plantes dans chaque maille ont été choisies pour la réalisation des cartes.

Distribution au sein du PNR Avesnois

Les cartes de répartition des espèces ont été effectuées à partir des relevés effectués pour l'étude « Inventaire Communal de la Biodiversité ». Compte tenu de l'avancement du projet, cette carte évoluera au fil des années de prospections.

L'ensemble des communes appartenant au Parc naturel régional de l'Avesnois sont présentées et délimitées.

Les communes à fond bleu correspondent aux communes où des prospections ont été réalisées. Les communes avec un point rouge sont les communes où l'espèce est présente.



1 <http://www.cbnbl.org/nos-actions/mieux-connaître-la-flore-et-les/1-inventaire/les-plantes-protégées-et-menacées/article/accès-aux-données-sur-les-milieus>

2 DIGITALE2 (Système d'information sur la flore et la végétation sauvage) [En ligne]. Bailleul : Centre régional de phytosociologie/Conservatoire botanique national de Bailleul, 1994-2011. (Date d'extraction ou de consultation)

Scirpe des bois (*Scirpus sylvaticus*)

Famille des Cyperacées

Description

Espèce vivace, mesurant de 40 à 100 cm. Floraison entre juin et août. Plante glabre, à tiges dressée. Longues feuilles vert clair planes, rudes et aiguës au sommet.

Inflorescence très rameuse en grande ombelle composée de rameaux d'épis nombreux épis vert brun réunis en petite tête. Cette espèce se développe toujours sur des sol hydromorphes humides à engorgés et assez riches.

Photo: Manuel PIROT



Protection et rareté

Nom latin	Det. ZNIEFF	LRN	LRR	Rar. NPdC	Men. NPdC
<i>Scirpus sylvaticus</i>	Oui	=	Non	AC	LC

Habitats de présence

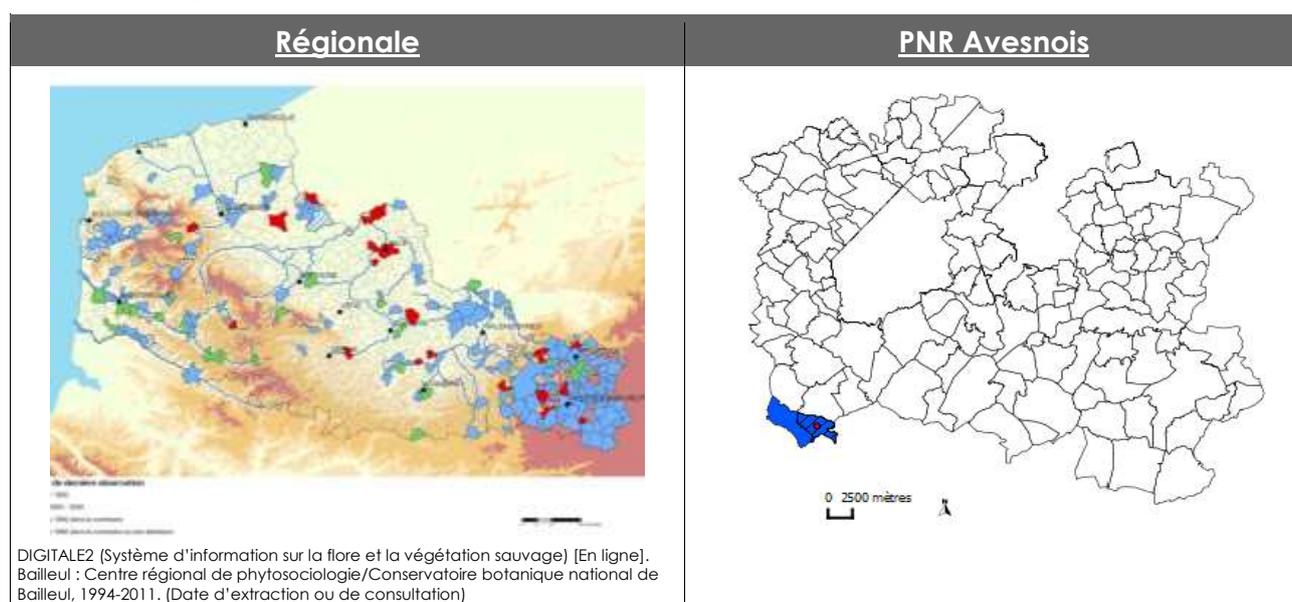
Bas marais (CB : 54)

Prairies de fauches inondables oligotrophes (CB : 37.2)

Menace et conservation

En dehors des massifs forestiers où la plante est peu menacée, la Scirpe des bois est de plus en plus vulnérable dans ses stations prairiales en raison des pratiques agricoles intensives.

Répartition géographique de l'espèce



Saxifrage granulée (*Saxifraga granulata*)

Famille des Saxifragacées

Description

Espèce vivace, mesurant de 15 à 60cm. Floraison entre mai et juin. Plante recouverte de poils visqueux remarquable par sa multiplication végétative à l'aide de bulbilles se développant à l'aisselle des feuilles basilaires. Feuilles à limbes réniforme bordées de grandes dentelures. Fleurs blanches pentamères, longues de 12-17mm en panicule lâche. Cette espèce se développe dans des prairies sèches mésotrophes, pelouses sur sables pauvres en bases ou en voie de décalcification.

Photo: M. Pirot



Protection et rareté

Nom latin	Det. ZNIEFF	LRN	LRR	Rar. NPdC	Men. NPdC
<i>Saxifraga granulata</i>	Oui	Non	Oui	AR	EN

Habitats de présence

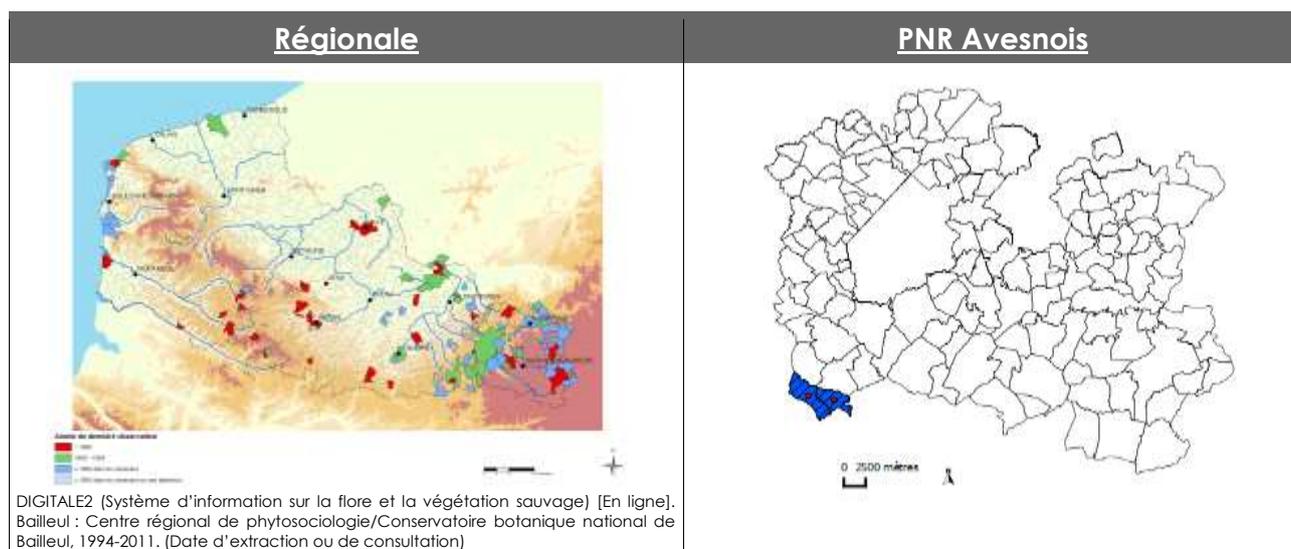
Bas marais (CB : 54)

Prairies de fauches inondables oligotrophes (CB : 37.2)

Menace et conservation

Quelques populations sont prises en compte dans le cadre de protections juridiques ou foncières. L'espèce a fortement régressé suite aux modifications des pratiques agricoles. Sa conservation *in situ* n'est envisageable que si des mesures incitatives pour le développement d'une agriculture moins intensive sont mises en place.

Répartition géographique de l'espèce





Parc
naturel
régional
de l'Avesnois

Maison du Parc

Grange Dîmière

4, cour de l'abbaye - BP11203

59650 MAROILLES

Tél : 33+(0)3 27 77 51 60

Fax : 33+(0)3 27 77 51 69

contact@parc-naturel-avesnois.fr

N50° 8' 0,9234" E3° 45' 32,472"

www.parc-naturel-avesnois.fr



Le Parc naturel régional de l'Avesnois bénéficie du soutien financier du Conseil régional Nord-Pas de Calais, du Conseil général du Nord et de l'État Français

